PARLIAMENT OF CANADA

IMPLEMENTATION OF PART VII OF THE *OFFICIAL LANGUAGES ACT*

Interim Report of the Standing Joint Committee on Official Languages

The Hon. Rose-Marie Losier-Cool, Senator
Joint Chair

Raymonde Folco, M.P.
Joint Chair

June 2000

+1

The speakers of the Senate and the House hereby grant permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the speakers of the Senate and the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire: http://www.parl.gc.ca

Available from Public Works and Government Services Canada — Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

100-07267/

IMPLEMENTATION OF PART VII OF THE *OFFICIAL LANGUAGES ACT*

Interim Report of the Standing Joint Committee on Official Languages

The Hon. Rose-Marie Losier-Cool, Senator
Joint Chair

Raymonde Folco, M.P.
Joint Chair

June 2000

STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

(36th Parliament — 2nd Session)

JOINT CHAIRS

Hon. Rose-Marie Losier-Cool, Senator
Raymonde Folco, M.P.

JOINT VICE-CHAIRS

Benoît Serré
Grant Hill

MEMBERS

REPRESENTING THE SENATE

The Honourable Senators:

Gérald A. Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Jean-Claude Rivest
Louis J. Robichaud

REPRESENTING THE HOUSE OF COMMONS

Mauril Bélanger
Eugène Bellemare
Brenda Chamberlain
Pierre de Savoye
Yvon Godin
Bob Kilger
Raymond Lavigne
Inky Mark
Dan McTeague
Ted McWhinney
Val Meredith
Mark Muise
Louis Plamondon

JOINT CLERKS OF THE COMMITTEE

Luc Bégin
Miriam Burke

FROM THE PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT

Françoise Coulombe

STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

(36th Parliament — 1st Session)

JOINT CHAIRS

Hon. Rose-Marie Losier-Cool, Senator
Hon. Sheila Finestone, M.P.

JOINT VICE-CHAIRS

Denis Paradis
Inky Mark

MEMBERS

REPRESENTING THE SENATE

The Honourable Senators:

Gérald A. Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Noël A. Kinsella
Jean-Claude Rivest
Louis J. Robichaud

REPRESENTING THE HOUSE OF COMMONS

Mauril Bélanger
Eugène Bellemare
Denis Coderre
Peter Goldring
Bob Kilger
Dan McTeague
Ted McWhinney
Val Meredith
Mark Muise
Louis Plamondon
The Hon. Andy Scott
Suzanne Tremblay
Angela Vautour

JOINT CLERKS OF THE COMMITTEE

Tonu Onu
Miriam Burke

FROM THE PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT

Françoise Coulombe

THE STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

has the honour to present its

THIRD REPORT (INTERIM)

In accordance with its mandate under Standing Order 108(4)(b) of the House of Commons and s. 88 of the *Official Languages Act*, *Consolidated Statutes of Canada (*April 30, *1999)* your Committee is undertaking a study on the implementation of Part VII of the *Official Languages Act* and has agreed to table the following interim report:

TABLE OF CONTENTS

SUMMARY 1

INTRODUCTION 3

PART ONE: BACKGROUND 5

PART TWO: OVERVIEW OF TESTIMONY 7

A. First Session 7

B. Second Session 12

PART THREE: OBSERVATIONS 25

CONCLUSION 27

APPENDIX A: LIST OF WITNESSES 29

APPENDIX B: DESIGNATED INSTITUTIONS 35

APPENDIX C: RESOLUTION OF THE STANDING JOINT COMMITTEE 37

MINUTES OF PROCEEDINGS 45

SUMMARY

The Standing Joint Committee on Official Languages deems it useful to submit an interim report summarizing testimony it has heard since the start of the 36th Parliament, most of which concerns the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*. It should be recalled that the Committee tabled a report on the same subject in June 1996. In presenting an interim report, the Committee wishes to make clear the importance it attaches to the implementation of the federal government's commitment "to enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society," as stated in section 41, Part VII of the *Official Languages Act*. The Committee believes it is important to share with parliamentarians and all those interested in enhancing the vitality of minority Anglophone and Francophone communities the essential aspects of the testimony heard since November 1997 as part of its study on the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*.

The Committee notes at the outset that a great deal of work remains to be done before it is in a position to make recommendations in a final report. Among other things, it will have to invite testimony from other designated institutions which have a specific responsibility in the implementation of section 41 of the *Official Languages Act*. In particular, however, the Committee reiterates its intention to hold hearings in the regions in order to gather a broad range of opinions from representatives of the Francophone and Anglophone minority communities. Testimony gathered during those hearings will enable the Committee to assess to what degree the initiatives taken by the designated institutions, but also by federal institutions as a whole, meet the specific needs of those communities and assist their development.

One common point was made in most of the testimony heard by the Committee: that it is vitally important for the Anglophone and Francophone minority communities to implement section 41 of the *Official Languages Act*. The representatives of those communities informed the Committee of their concerns about the impact of the devolution of certain federal government responsibilities to provincial governments and of the budget cuts they have suffered as a result of efforts to fight the deficit. In their view, a concerted approach by federal institutions to implementing Part VII of the *Official Languages Act* is the only way to give them the means to ensure the development of their communities. The commissioners of official languages, Victor Goldbloom and Dyane Adam, also urged the Government of Canada to contribute to the development of the official language minority communities through full implementation of Part VII of the *Official Languages Act* based on a renewed consideration of the needs of those communities.

The testimony given by representatives of the designated institutions who came to report on their implementation of section 41 of the *Official Languages Act* revealed on the whole that those institutions have taken the objectives of section 41 into account in their strategic planning. The Committee wishes to emphasize the exemplary success of Western Economic Diversification (WD), which has introduced a strategic orientation within the department that has helped provide the Francophone communities of Western Canada with the tools and mechanisms they need to take charge of their economic development. WD's results demonstrate the importance of leadership at the highest level in changing an organization's culture. The Committee hopes that similar leadership will emerge in the federal institutions as a whole.

Many witnesses expressed the hope that the Government of Canada will get more involved in promoting linguistic duality. On the whole, Committee members share this view and invite the federal government to fully assume its linguistic responsibilities under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Official Languages Act*.

INTRODUCTION

In accordance with section 88 of the *Official Languages Act*, "the administration of this Act, any regulations and directives made under this Act and the reports of the Commissioner, the President of the Treasury Board and the Minister of Canadian Heritage made under this Act shall be reviewed on a permanent basis" by the Standing Joint Committee on Official Languages (the "Committee"). Since the beginning of the 36th Parliament, the Committee held 27 meetings the first session and 15 during the second. Most of the testimony heard during those meetings concerned the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*. A motion passed at the Committee's organizing meeting held at the start of the second session of this Parliament, on 23 November 1999, states that the testimony heard during the first session of this Parliament concerning its study of Part VII of the *Official Languages Act* shall be deemed to have been heard during the present session. (The list of witnesses appears in Appendix A.)

At this point in its proceedings, the Committee deems it useful to submit an interim report to Parliament. Although it must still hold hearings in the regions, among other things, the Committee considers it important to share the essential aspects of the testimony it has heard with parliamentarians and all those interested in the enhancement of the vitality of the Francophone and Anglophone minority communities. The background (Part One) to this report contains a brief summary of this Committee's June 1996 report entitled *Implementation of Part VII of the Official Languages Act* (Second Report, June 1996, Issue No. 7). Part Two provides an overview of testimony heard on the implementation of Part VII of the *Official Languages Act* during the 36th Parliament. In Part Three, the Committee makes a number of observations based on what it heard. In the conclusion, it briefly describes the work that remains to be done before it can submit its recommendations to Parliament in a final report.

PART ONE: BACKGROUND

Part VII of the *Official Languages Act*, which concerns the advancement of English and French, had no equivalent in the *Official Languages Act, 1969*. Sections 41 and 42 are key sections of Part VII of the 1988 Act. Section 41 states the federal government's commitment to "enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society." Section 42 provides that the Minister of Canadian Heritage is responsible for encouraging and promoting a coordinated approach to the implementation of that commitment by federal institutions.

On 2 August 1994, Cabinet approved an accountability scheme for the implementation of sections 41 and 42 of the *Official Languages Act*. In accordance with section 42 of the Act, the mission of the Department of Canadian Heritage is to act as a catalyst and promote a coordinated approach among federal institutions. The accountability scheme includes measures targeting key institutions in areas of intervention that are vital to official language minority communities and have the greatest impact on their development — primarily institutions that are active in economic, human resource and cultural development. A list published on 16 August 1994 designated 27 departments and agencies as key institutions. (An updated list of the designated institutions is provided in Appendix B.)

The designated departments and agencies must prepare an annual or multi-year action plan after consulting the official language minority communities as to their specific needs. These action plans are presented to the Minister of Canadian Heritage, who highlights them in the annual report on official languages which she tables in Parliament. The same is true of the report on achievements which the designated departments and agencies must produce each year.

The 1995-1996 action plans were submitted to the Minister of Canadian Heritage in the summer of 1995. In testimony before the Standing Joint Committee on Official Languages on 28 May 1996, the Commissioner of Official Languages presented the results of the evaluation of the action plans conducted in response to a request by members of this committee. At the same time, he made public two documents entitled respectively *Analysis Framework for the Evaluation of Plans Implementing Part VII of the Official Languages Act, 1988* and *Evaluation Report of the First Generation of Action Plans for the Implementation of Part VII of the Official Languages Act, 1988*.

The testimony heard in Committee revealed that the institutions' planning was generally inadequate and that the institutions did not have a sufficient understanding of

the purposes and scope of the two commitments set out in section 41 of the *Official Languages Act*. They also showed that a number of plans contained no mention of the obligation to report.

In its report to Parliament on 19 June 1996, the Committee made two recommendations, the first of which was that the Prime Minister reassert his government's determination to live up to the commitments set out in Part VII of the *Official Languages Act*. The second recommendation was that the Prime Minister establish a responsibility centre at the Privy Council Office in order to ensure the leadership, coordination and accountability of departments and government agencies with respect to the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*.

On 18 November 1996, the Minister of Canadian Heritage sent the Committee's co-chairpersons the government's response to the report on the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*. The government admitted that stricter accountability should be introduced, which required the Treasury Board Secretariat, the central agency responsible for reviewing departmental business plans, to play a role. To this end, it was announced that the Treasury Board President and the Minister of Canadian Heritage would make official an agreement to establish new and more responsible actions for the implementation of sections 41 and 42 of the *Official Languages Act*. The memorandum of understanding for this purpose was signed on 20 March 1997.

PART TWO: OVERVIEW OF TESTIMONY

A. First Session

The Standing Joint Committee on Official Languages held its organizing meeting on 21 October 1997. At that meeting, the Honourable Sheila Finestone, M.P., and the Honourable Rose-Marie Losier-Cool, Senator, were elected joint chairs and MPs Rahim Jaffer and Denis Coderre were elected vice-chairs. When, in accordance with Standing Order 106(1) of the House of Commons, the Committee elected a joint chair on 21 October 1998, the Honourable Sheila Finestone was confirmed in that office. MPs Inky Mark and Denis Paradis were elected vice-chairs.

The Commissioner of Official Languages, Victor Goldbloom has testified before the Committee on five occasions. The Committee began its public hearings, on 4 November 1997, by inviting the Commissioner to discuss his *1996 Annual Report*. The next meeting was devoted to an examination of the Main Estimates, the Supplementary Estimates (A) 1997-1998 and the report on the performance of the Office of the Commissioner of Official Languages for the period ending 31 March 1997. The Commissioner took the opportunity to point out that the budget cuts had reduced the human resources of his Office to 126 full-time equivalents (FTEs) in 1997-1998, down from to 169 FTEs in 1993-1994; as a result he had had to ask those in charge of the various divisions to tell him what the Office of the Commissioner would no longer be able to do.

The Commissioner testified again on 25 May 1998, when the Committee considered and approved the 1998-1999 Main Estimates of the Office of the Commissioner, and heard the presentation of his *1997 Annual Report*, which was accompanied by a special study entitled *Government Transformations: The Impact on Canada's Official Languages Program*.

At the meeting held on 2 March 1999, the Commissioner provided an overview of the issues for which he is responsible. With respect to the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*, the Commissioner stated the following:

> Even more important to me, because it is more fundamental, is the application of Part VII of the Act. Progress has been made, but it's still not what it should be. We have obtained an action plan from 27 federal institutions and agencies. In many cases it has been applied satisfactorily. In other cases it's satisfactory on paper, but in reality it has not yet been applied. Some departments assume that because a policy has been put

> down on paper, it is being applied throughout the department; that's certainly not always the case.[1]

On 11 May 1999, the Commissioner testified before the Committee, which considered and approved the 1999-2000 Main Estimates of the Office of the Commissioner and considered its *1998 Annual Report*. Reflecting on his eight years in office, the Commissioner was gratified to note that school management had been implemented, the network of community radio stations created, a network of institutions belonging to the Regroupement des universités de la francophonie hors Québec had been organized, and some progress had been made in implementing Part VII of the *Official Languages Act*. On the other hand, he said that he was concerned that service to the public by designated bilingual federal institutions was not as good as it should be; by the finding that official language minority communities are really no stronger and receive no more support than they did eight years ago; by gaps in the provision of health care in minority communities; and by federal government transformations, and particularly by the absence of any appropriate recourse and redress mechanism in cases where federal responsibilities have been devolved to provincial authorities.

The President of the Treasury Board, the Honourable Marcel Massé, appeared on 9 December 1997 and 9 March 1999 to discuss his 1996-1997 and 1997-1998 annual reports, *Official Languages in Federal Institutions*. His presentation concerned the three components of the responsibilities of the President of the Treasury Board: service to the public, language of work and the equitable participation of both official language groups, as well as the effects of federal government transformations on the situation of official language minority communities. At his most recent appearance, he described two effective methods for ensuring that Part VII of the *Official Languages Act* is implemented: verification within the Treasury Board of the business plans submitted each year by the departments and the fact that the deputy ministers' overall performance evaluation takes into consideration the implementation of their departments' official languages plan.

The Minister of Canadian Heritage, the Honourable Sheila Copps, appeared on 18 March 1998 and 3 March 1999, to discuss her annual reports for 1995-1996, 1996-1997 and 1997-1998 as they related to her official languages responsibilities. At her most recent appearance, she asserted that the $70 million a year over five years in new funds announced in the budget would make it possible to have a renewed vision for official languages. She said:

> To renew the vision, we must concentrate on four points: investing in minority-language communities, $10 million a year; reinforcing the contribution of all federal institutions to community development and linguistic duality, $6 million a year — we can elaborate on that if anyone wishes to do so —; working with provinces

---

1 Standing Joint Committee on Official Languages, *Proceedings*, 2 March 1999, p. 19:15.

to enhance access to minority-language services, $4 million a year; support for minority- and second-language education, $50 million in new money per year.[2]

In connection with the appearances by the Minister of Canadian Heritage, the Committee invited the Assistant Deputy Minister, Canadian Identity, to testify on 12 May 1998 and 22 April 1999. The two meetings provided an opportunity to clarify the administrative and budgetary aspects of the official languages activities of Canadian Heritage: federal-provincial agreements in respect of education and services, support for minority communities, interdepartmental coordination in relation to implementation of sections 41 and 42 of the *Official Languages Act* and promotion activities.

On 5 May 1998, the Chairperson of the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC), Françoise Bertrand, testified before the Committee. She explained that in view of the radical changes in the communications world, the CRTC had adopted a new vision which is stated as follows: "World-class quality communications, with a distinct Canadian presence, in the public interest." She reviewed some of the CRTC's recent decisions and announced a number of hearings to be held in the coming months as well as a review of the rule adopted in 1987 whereby 50% of the population plus one is the standard for determining whether a market is Anglophone or Francophone for the purposes of distributing specialized services, and she promised that a public process would be conducted on the notion of bilingual markets. Ms. Bertrand also announced that there would be public consultations prior to the hearings for the renewal of the Canadian Broadcasting Corporation's English and French radio and television network licences, which would afford the official language minority communities an opportunity to state their specific demands in less formal fashion than during the hearings. At the meeting of 12 May, the Committee passed the following motion:

> — That the Official Languages Committee recommends to the Government of Canada that the CRTC be added to the list of the 27 federal institutions designated in the accountability scheme adopted in August 1994 for the purposes of implementing sections 41 and 42 of Part VII of the *Official Languages Act*.[3]

On 9 June 1998, the Committee invited representatives of the English-language and French-language radio and television divisions of the Canadian Broadcasting Corporation (CBC) to testify on the CBC's annual or multi-year action plan for implementing section 41 of the *Official Languages Act*. The witnesses were asked a number of questions regarding a regional presence on the CBC's airwaves, and more specifically the presence of official language minority communities. The witnesses

---

2 Ibid., 3 March 1999, p. 20:4–20:5.

3 Ibid., 12 May 1998, p. 10:3.

assured the members of the Committee that the budget cuts suffered by the CBC in recent years had had no major effects on local and regional production hours.

On 11 February 1999, the Committee invited Yvon Fontaine, Chair of the Task Force on Government Transformations and Official Languages, to discuss the report of the Task Force entitled *No Turning Back: Official Languages in the Face of Government Transformations*. In his introductory remarks, Mr. Fontaine noted that the Task Force's recommendations mainly bore on 5 major themes, whereas the conclusions were grouped around 11 recommendations. The five themes were as follows: (1) a reminder to the government that it must meet its obligations under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and under the relevant legislation, more particularly the *Official Languages Act*; (2) an invitation to the government to engage provincial governments and the private sector to promote official languages when carrying out the transformation process; (3) an unequivocal statement that the official language minority communities must be part of the whole process of government transformation as they are the ones who feel the effects most in the area of official languages; (4) the conviction that the government must have the political will to fulfil its official languages obligations, which means that there must be a comprehensive review mechanism to ensure the government is accountable for the outcome of the transformations that are undertaken and, where necessary, establish mechanisms for redress and report annually to Parliament; (5) an exhortation to the federal government to put official languages at the forefront of the dialogue on values it is pursuing with the Canadian population.

Mr. Fontaine summed up the Task Force's position on the federal government's obligations in making government transformations as follows:

> ... When a State activity is involved, because of the very nature of the activity, you must absolutely ensure, when you decide to provide the service another way or hand it over to another level of government, that it will be subject to the same obligations. In other words, that the trustee will be under the exact same obligations, in terms of the linguistic regime, as was the federal government before entrusting this to that third party.
>
> Otherwise, you run the risk of seeing real erosion of language rights in Canada. That is what we state very clearly and very vigorously.[4]

Linda Cardinal, a member of the Task Force, invited the Committee to engage in sustained consideration of the theme of community development. She recalled that this notion was conceived outside Quebec during the 1970s and pointed out that certain Quebec Anglophone groups such as the Townshippers' Association and the Quebec Farmers Association had also made a contribution to the concept.

---

[4] Ibid., 11 February 1999, p. 18:17.

The Committee heard from representatives of official language minority communities on several occasions. On 3 November 1998, the Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) testified on the occasion of the visit to Parliament Hill by "Team Francophonie." This group, made up of representatives of Francophone and Acadian communities in Canada, had come to Ottawa to raise the MPs' awareness of the importance of supporting the development of their communities. The FCFA had taken this initiative in the knowledge that the Minister of Canadian Heritage would shortly thereafter be summoned to appear before Cabinet to propose the budgets for her department's official languages support programs for fiscal 1999-2000. On 8 December 1998, the Townshippers' Association informed the Committee of the issues of special interest to their community, and claimed that inequitable funding is provided to the English-speaking minority in Quebec by Heritage Canada. The Association also complained that Heritage Canada treats English-speaking Quebeckers as a single entity, though their situation in various communities is very different.

On 1 June 1999, the Committee heard representatives of the FCFA and of the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) regarding sections 41 and 42 of the *Official Languages Act*. The president of the FCFA stated that the overall results fell well short of expectations. However, he pointed to three positive elements: the framework agreement in the cultural sector, the announcement of the creation of an interdepartmental fund, and the work of the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development, which now has a process for defining a strategy for economic development and vocational training. He said that in order for the interdepartmental fund to be effective, it would have to be "channelled to support clearly established strategic initiatives, rather than spread around to support a whole string of completely unrelated projects."[5] He also hoped that the recommendations in the report submitted by Donald J. Savoie would be implemented.

The ACFO representatives discussed the conclusions of a consultant hired by the Franco-Ontarian community to work on interdepartmental coordination who said that "few practical measures have been taken in the past four years to ensure that federal programs other than those of Heritage Canada are making a contribution."[6] ACFO's representatives contended that the departments' action plans merely proposed projects, but lacked any long-term vision or planning. They expressed their hope that the departments would follow the example of Human Resources Development Canada, which works in partnership with the Franco-Ontarian community, and expressed their full support for the Savoie Report recommendations.

On 3 June 1999, the Committee heard from members of the Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario. These members criticized the lack

---

5 Ibid., 1 June 1999, p. 25:6.

6 Ibid., p. 25:26.

of coordination between the government and minority communities on interdepartmental matters, particularly as they affect women's groups. They contrasted the constructive relationship that had been established with Status of Women Canada, with the very limited relationship that existed between the Table féministe and the other departments. They proposed that the next Canada-Community agreement should take greater account of the diversity within Francophone associations in Ontario and include a substantial increase in funding for women's groups.

On the same day, the Committee heard members of the steering committee for the negotiations to renew the Canada-Community Agreement (Ontario). The chairperson of the steering committee acknowledged that management of the first Canada-Community Agreement left something to be desired, and said that the agreement then being negotiated would have to allow the Franco-Ontarian community to adopt a representative management infrastructure. He called for adequate funding resources to be provided both for direct support to organizations in the Franco-Ontarian community and for interdepartmental coordination.

B. Second Session

The Standing Joint Committee on Official Languages held its organizing meeting on 23 November 1999. At that meeting, the Honourable Rose-Marie Losier-Cool, Senator, and Raymonde Folco, M.P., were elected joint chairs. MPs Grant Hill and Benoit Serré were elected vice-chairs.

The new Commissioner of Official Languages, Dyane Adam, was the first witness invited by the Committee. She reviewed a few hot issues and recalled her support for the action by the Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) before the Federal Court concerning the *Contraventions Act* and its implications for the language rights of members of the Franco-Ontarian community. The Commissioner recalled her remarks before the House of Commons Standing Committee on Transport and the Senate Standing Committee on Transport and Communications in the context of their studies on the future of the airline industry in Canada in order to ensure that regional carriers and other subsidiaries of the eventual dominant carrier are subject to the *Official Languages Act*. She also presented the highlights of two studies published in August 1999 entitled *The Government of Canada and French on the Internet* and *Use of the Internet by Federal Institutions*, which is the follow-up to a study published in 1996.

At its meeting of 7 December 1999, the Committee, on division, passed a resolution expressing the opinion that the Legislative Assembly of Ontario should determine, by way of legislation, that the City of Ottawa, as Canada's capital, has two official languages, English and French. It was agreed that the Committee's co-chairs should table, in their respective Chambers, a report informing the Senate and the House of Commons of the Committee's resolution. The co-chairs were also authorized to write to

the Prime Minister of Canada and to the Premier of Ontario to inform them of the Committee's resolution and to publish a press release (the relevant texts appear in Appendix C).

On 29 February, the Minister of Canadian Heritage, the Honourable Sheila Copps, appeared to discuss the recent achievements of the official languages support programs. She noted that major progress had been made since a substantial increase in funding for official languages support was announced a year earlier. She also discussed the renewal of the Canada-Communities Agreements (with the exception of that with Ontario) and accompanying substantial budget increases, as well as the introduction of the new interdepartmental partnership initiative with a fund of $5.5 million a year over five years. The Minister recalled the signing of a memorandum of understanding with the Council of Ministers of Education of Canada (CMAC) which, for the first time, includes an obligation to submit an action plan to obtain the supplementary federal funding granted to the provinces and territories to promote minority language and second language instruction. She also noted that her department had ensured that 50% of the additional $20 million investment allocated for the creation of Canadian content on the Internet during the 2000-2001 fiscal year would be earmarked for the creation of French-language content, in view of the omnipresence of English on the Internet.

The Honourable Lucienne Robillard, President of the Treasury Board, appeared before the Committee on 21 March 2000. She briefly outlined her department's responsibilities in promoting linguistic duality within the federal Public Service and improving the delivery of services in both official languages. Ms. Robillard emphasized the efforts which the Government of Canada makes to contribute to the development of official language minority communities. As an example, she cited the appointment of an official languages champion in every federal institution where the Treasury Board is the employer. She specifically stated that these champions are high-level executives with whom the official language minority communities can communicate and that they are also responsible for ensuring that linguistic duality is included in the analytical criteria in departmental submissions to Treasury Board.

The Treasury Board President also submitted a document entitled *Full Sail Ahead*, which outlines the principal accomplishments made in government between 30 April 1998 and 31 December 1999. She explained that the recommendations of the Savoie and Fontaine reports had been grouped under four themes: reaffirming Canada's linguistic duality, developing management tools, fostering awareness among institutions subject to the *Official Languages Act*, and supporting official language minority communities. As an example, she noted that the Treasury Board was developing a policy in response to the Fontaine Report recommendations that would very clearly state what departments must do when they change the ways in which they provide a service, particularly where they are considering transferring the administration of federal responsibilities to the provinces through agreements. She told the Committee that the departments and the communities were consulted on the development of this policy and invited members to submit their

comments to her. She also recalled that, after the Savoie and Fontaine reports were tabled, the Prime Minister confirmed his commitment to linguistic duality, appointed an official languages coordinator at the Privy Council Office and renewed the terms of reference of the Official Languages Deputy Ministers' Committee.

On 28 March 2000, the Committee heard the testimony of officials from the Treasury Board Secretariat. Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages, briefly described the Treasury Board Secretariat's roles and the management tools it produces. He also solicited Committee members' opinions of the draft policy on the impact of government transformations and initiatives on official languages. Mr. Guénette explained what this policy requires: an analysis of impact on service to the public, language of work, equitable participation and support for the development of official language minority communities; consultation of official language minority communities; the inclusion of clauses concerning language requirements and guarantees in agreements and transfers; and the implementation of redress mechanisms in the agreements and any other relevant document. Some Committee members asked that the wording of language clauses be clearer and that the policy be stated in firmer terms.

The Honourable Allan Rock, Minister of Health, appeared before the Committee on 4 April 2000 to outline his department's progress in implementing Part VII of the *Official Languages Act*. The Minister reported that access to health services is one of the priorities of the official language minority communities, but he hastened to recall that health issues are a shared responsibility and that authority for health care organization and delivery is a provincial and territorial jurisdiction. He pointed out that Health Canada must find new ways of influencing its provincial and territorial partners and encouraging them to support the official language minority communities.

The Minister of Health affirmed that Health Canada had improved its response to the communities' needs in order to contribute to their development and vitality. To illustrate his remarks, he explained that, through the Population Health Fund, Health Canada had funded a number of projects in support of the English-speaking minority language community in Quebec. He further noted that these projects had been funded by his department in partnership with Canadian Heritage and Justice Canada. He also noted that the Population Health Fund had made it possible to grant financial support to the Alliance des radios communautaires du Canada to broadcast information on health care services for children and adolescents, to Francophones and Acadians.

The Minister reported that, in May 1999, Health Canada had created the Official Language Minority Communities Coordination Bureau, which brings together a network of coordinators made up of representatives from the national level, the regions and the branches. He explained that these coordinators are the first point of contact for members of the official language minority communities. Mr. Rock also mentioned the appointment of a champion for official languages issues who, in particular, ensures that her executive

management committee colleagues consider the impact their programs and policies have on official language minority communities.

The Minister declared that Health Canada had made significant progress to fully discharge its responsibilities under section 41 of the *Official Languages Act*, but he recognized that more must still be done. In this spirit, he announced the creation of an official languages minority communities advisory committee consisting of representatives of minority Francophone communities, Health Canada and Canadian Heritage as well as representatives from the provinces. He noted that Health Canada was considering the possibility of establishing a similar committee for the Anglophone minority in Quebec. Mr. Rock closed by confirming Health Canada's commitment to respect its responsibilities as outlined in section 41, saying that this intention is of the utmost importance and that his department's actions must reflect this commitment.

The Commissioner of Official Languages appeared before the Committee a second time on 11 April 2000 and noted with satisfaction that the federal government had responded favourably to the study entitled, *The Government of Canada and French on the Internet*, published by the Office of the Commissioner of Official Languages in August 1999. She briefly described the studies under way at her office and recalled some of her targeted interventions. Arguing for greater leadership, she criticized the fact that the government had not formally responded to the recommendations of the Fontaine Report on the impact of government transformations on the implementation of the *Official Languages Act*. She contended that French is not often respected as a language of work in the departments and central agencies, particularly those with an economic orientation in Ottawa. She also regretted the fact that the national capital still does not have official status as a bilingual city.

The Commissioner announced that consultations were being conducted across Canada to promote thinking on changes that should be made to the ways in which her office operates and to establish partnerships in a context of shared responsibility. She closed by offering a few challenges that should be met in order to promote renewed commitment toward official languages by the Canadian government: offer better service in both official languages, in particular by taking advantage of new information and communications technologies, ensure fairness with regard to language of work, and help strengthen the official language minority communities by fully implementing Part VII of the *Official Languages Act* based on renewed consideration of the needs of those communities.

On 2 May 2000, the Committee heard testimony from Senator Jean-Maurice Simard, who was invited to present his study *Bridging the Gap: From Oblivion to the Rule of Law*, which was tabled in the Senate on 17 November 1999. In his opening statement, Senator Simard explained that his work began on 17 June 1998, when he tabled a motion of inquiry in the Senate to make his colleagues aware of the erosion of the foundations of Canada's linguistic duality, which was a concern to him, and to invite them to debate

those issues of national importance. He recalled that, at the time, he had announced his intention to undertake an in-depth study of the issues and to hold hearings across the country to determine what could be done to rectify the situation. He said he was more than ever convinced that the fate of official language minority communities in Canada and the fate of the Canadian Federation itself are intimately linked and that the vitality of the Francophone and Acadian communities constitutes a fundamental responsibility of Canada, of the state and of civil society.

Senator Simard offered the Committee a few recommendations. The first of these concerned the right to instruction in the language of the minority, guaranteed since 1982 by section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In particular, he deplored the fact that nearly half of the children entitled to attend French-language schools in Canada are being educated in English-language schools and he argued that there had been virtually no progress in this regard. Senator Simard recalled that, 10 years ago, the Supreme Court ruled in *Mahé* that "section 23 represents a linchpin in this nation's commitment to the values of bilingualism." He asserted that it may be time, 18 years after these constitutional rights came into force, for the Government of Canada to articulate a plan for implementing these rights that is sufficiently robust to achieve the aim of section 23 before the 25th anniversary of the Charter.

The second recommendation advanced by Senator Simard concerned immigration. He explained that, if immigration outside Quebec benefited Francophones and Anglophones to the same extent, in proportion to their respective demographic weight, anglicization's effects on the number of Francophones in this country would be neutralized. He contended that the systemic discrimination that currently prevails when it comes to promoting, welcoming and integrating immigrants undermines the demographic vitality of Francophone and Acadian communities and must be urgently corrected.

Senator Simard offered a third suggestion respecting the application of Part VII of the *Official Languages Act*, which the Commissioner of Official Languages had described as "inappropriate" in the opening pages of the most recent Annual Report. He admitted that there had been some improvements since, but argued that they were not enough to overturn this verdict.

Senator Simard concluded his statement by saying that a new consensus, more respectful of the rule of law, seems to be emerging in regard to Canada's linguistic duality. He said he was delighted by the sense of leadership that seemed to be emerging from the activities of the Committee of Deputy Ministers of Official Languages. He also noted with satisfaction the government's response to the recommendations by the Commissioner of Official Languages about French on the Internet and the bill on the transformation of the airline industry.

Messrs. Pierre LeBlanc, a management consultant who cooperated on the Simard Report, and Jean Poirier, President of ACFO (Prescott-Russell) answered Committee members' questions. The discussion focused in particular on the pros and cons of the recommendations proposing the appointment of a Minister of State for Official Language Community Development and the creation of a Francophone and Acadian Communities Development Secretariat within the Privy Council Office. They also argued that it is difficult to engage in community development using a project-based funding formula.

On 9 May 2000, Françoise Bertrand, Chairperson of the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC), testified before the Committee. She reviewed a few of the Commission's initiatives regarding the major policies put forward in the broadcasting sector, particularly as they affect Canada's cultural and linguistic diversity. Ms. Bertrand recalled that, when the Canadian Broadcasting Corporation's licences were renewed, the CRTC particularly wished to ensure that CBC television offered programming that was a reflection of the communities, regions and Canada. She noted that the Board expects the CBC to allocate $7 million over the entire term of the licence to independent regional productions for network broadcasting.

The CRTC Chairperson recalled that, as early as May 1998, the Commission began an internal review and analysis of issues related to French-language broadcasting services for minority Francophone communities and this stage was completed in May 1999, when the Commission issued a call for public comments. She indicated that, on 10 March 2000, the CRTC distributed a public notice calling for comments on a draft policy designed to take advantage of digital technology in providing more specialty television services in the minority official language. She noted that this draft policy defined a market as bilingual where the number of persons speaking the minority official language is at least 5,000, or 10% of the total population. She added that, when the Commission received the order in council asking it to consult the public and report on the availability and quality of French-language broadcasting services in the Francophone minority communities of Canada, the Commission decided to suspend the process it had begun in 1998 in order to enrich it with the new issues the government raised in the order. She announced that the CRTC would be holding regional consultations in September and a public hearing in October.

In response to a suggestion by a Committee member, Ms. Bertrand indicated that it would be possible to propose in the public notice concerning the regional consultations and the fall hearing that Ottawa, as the national capital, constitutes an exceptional case and should be considered as such. Some Committee members wanted to know how the CRTC would ensure that the CBC respects the commitments made at its licence renewal hearing respecting the presence of Francophone minority communities on French-language television, which is deemed to be too much a reflection of Montreal. They were told that the annual report submitted to the CRTC reveals a failure to meet the conditions

or commitments of a licence holder and that, if such were the case, the CRTC would inform the corporation that the situation should be corrected.

When asked whether the CRTC might voluntarily prepare an action plan for the implementation of section 41 of the *Official Languages Act* as the designated federal institutions do, the CRTC's Secretary General, Ms. Ursula Menke, answered that this raised certain questions because the *Broadcasting Act* states a number of objectives concerning the CRTC, whereas the *Official Languages Act* has only one main objective. Ms. Bertrand pointed out that the CRTC could report on its implementation of section 41 of the *Official Languages Act* in its annual report.

On 16 May 2000, the Committee heard testimony from representatives of Human Resources Development Canada (HRDC) and the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development (the National Committee). Mr. A. Bill Ferguson made a presentation as the Executive Head and official languages champion responsible at HRDC for the implementation of Part VII of the *Official Languages Act* and as co-chair of the federal side of the National Committee. He first outlined the implementation framework which HRDC had established to accommodate its commitments and responsibilities for the development and vitality of the official language minority communities. He recalled that HRDC's mission is to enable Canadians to participate fully in the labour market and in society. Mr. Ferguson further stated that, as the designated champion for Part VII of the *Official Languages Act*, he strives to make official languages more visible to departmental executives so that consideration of the communities becomes a natural reflex and an integral part of the Department's organizational culture. He noted that the creation of the Official Language Minority Communities Secretariat provides privileged support to these communities as well as the support offered by the Department's vast network of national and regional coordinators.

Mr. Ferguson described the four areas of the Department's 1998-2000 action plan: (1) increasing understanding of the importance of Part VII among all staff so that the provisions of section 41 form an integral part of internal culture; (2) obtain information on the needs of the various official language minority communities; (3) inform the communities of the goods and services offered by the Department; and (4) ensure close coordination between the regions and the various head office sectors. He continued by giving examples of HRDC's achievements during the 1999-2000 fiscal year, including, for example, the fact that young workers from Cape Breton were able to study technology and aquaculture at the Petit-de-Grat campus of the Collège de l'Acadie. He emphasized HRDC's innovative approach, which calls for a type of functioning which enables the communities to determine their actual needs and to get involved in measures most likely to meet the specific expectations of their environments.

Among the achievements of which he was particularly proud, Mr. Ferguson noted the creation of the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development in 1997 and the creation, in 1998 of the National Human Resources

Development Committee for the Anglophone Minority Community of Quebec. He also recalled the announcement made by the Honourable Pierre Pettigrew on 12 June 1999 of the creation of a support fund of $21 million spread over three years dedicated to the implementation of the strategic plans of these two national committees.

Mr. Ferguson devoted the last part of his presentation to the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development. He noted that this was the first time representatives of the minority communities and of the departments and organizations with an economic orientation had developed together a strategic plan for the development of Canadian Francophonie. He outlined the National Committee's origins, in particular the creation of a joint committee in 1997 and the signing, the following year, by nine federal agencies sitting on that committee, of the memorandum of understanding binding the Government of Canada and the Francophone and Acadian communities. He noted that the National Committee consists of an equal number of representatives of the Francophone minority communities and of the nine federal agencies, led by HRDC. On the community side, he reported that there are three representatives from the West, three from Central Canada and three from the East and that they represent their regions, not their provinces.

Mr. Raymond Poirier, Co-Chair, Communities, continued the presentation by explaining that the mission of the community side is to see to the communities' economic and human resources development, whereas that of the government side is to recognize the Francophone community as a target clientele and provide it with access to the programs of the economic and human resources development agencies. He stated that the National Committee's joint vision is to position the Francophone and Acadian communities strategically in the sectors of economic development and employability and reviewed the Committee's five strategic priorities, which are to: (1) administer the national memorandum of understanding; (2) create a national framework for economic and employability development; (3) sign memoranda of understanding in all provinces where French is the minority language and, if possible, include the provincial governments, which has already been achieved in certain provinces; (4) develop strategies tying Francophone communities into major national and international economic trends; and (5) promote the National Committee's strategic thrust.

Mr. Poirier explained that the National Committee is establishing a Regroupement de développement économique et d'employabilité (RDEE) (Economic Development and Employability Group) in each of the provinces and territories that have been asked to identify a group in the economic sector which will act as a delegated agency to the National Committee. He pointed out that the National Committee has identified four strategic sectors — tourism, the knowledge economy, rural development, and integrating youth into economic development — and has established four sectoral working groups. He expressed his satisfaction with the considerable support that Western Economic Diversification provides to Francophone minority communities and noted that there had

been a change in culture at that department under the leadership of the Honourable Ronald Duhamel.

On 30 May 2000, the Honourable Ronald J. Duhamel, Secretary of State (Western Economic Diversification (WD)) (Francophonie) appeared to outline WD's achievements in implementing section 41 of the *Official Languages Act*. He explained that the approach taken for this purpose involves three fundamental steps: engaging in meaningful dialogue with Western Canada's Francophone communities, jointly identifying with them the primary needs in terms of economic development, and adopting a strategy whose underlying principle is to provide the minority official language communities in the West with the means for them to assume responsibility for their economic development.

Mr. Duhamel stated that the strategy adopted by WD is supported by the following four pillars: the presence of a Francophone economic development organization in each of the Western provinces, access to capital, development of the tourism sector and entrepreneurship development. He explained that WD has worked together with the Francophone communities in the West to establish an economic development organization in each of the four Western provinces. In addition, WD provides those four organizations with core funding, totalling almost $2.5 million over a three-year period ending 31 March 2001. In ensuring access to capital, WD has undertaken to set up a micro-loans fund in each Western province for the Francophone business community. He noted that WD's investment would be in the $400,000 to $500,000 range in each province, in the form of a loan-loss reserve. He also indicated that the leverage from this kind of arrangement could generate up to $2 million in each province.

Mr. Duhamel went on to describe the third pillar of WD's strategy, development of the tourism sector. He recalled that WD last year approved a contribution of $558,000 over three years for the establishment and operations of the Conseil touristique francophone de l'Ouest, a joint initiative of the four Francophone economic development organizations working to develop tourism corridors amongst Francophone communities across the West. As for entrepreneurship development, the Minister reported that WD supports various events or projects that promote entrepreneurship.

Mr. Duhamel indicated that the department is reviewing its strategy to integrate it more effectively into its ongoing programming. WD's approach to the implementation of section 41 of the *Official Languages Act* will be integrated into the department's multi-year plan, which will enable the Western communities to develop from both community and economic standpoints. In conclusion, Mr. Duhamel said he was convinced that WD is achieving the objectives of section 41 of the *Official Languages Act*.

The Committee then heard testimony from Mr. André Gladu, Deputy Minister of Canada Economic Development (CED), who described that organization's role in the economic development of Quebec's Anglophone minority. He emphasized the fact that, in

March 1999, CED adopted a statement of principle to acknowledge the Agency's commitments in the application of Part VII of the Act. He noted that, in this statement, Canada Economic Development vows to develop a yearly integrated action plan. It also commits itself to implementing special measures in major designated regions such as Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, the Greater Montreal area, Estrie, Gaspésie and Côte-Nord. Finally, it proposes to establish better communication between English community spokesgroups and Canada Economic Development's business offices.

Mr. Gladu then reviewed some of the initiatives introduced in the wake of the Agency's action plan for the 1999-2000 fiscal year. He said that, for each of the past three years, CED has organized, in various regions, conferences/info-fairs that have attracted a significant number of English-speaking participants, who were thus able to acquaint themselves with the range of programs and services the Government of Canada offers to existing and potential entrepreneurs.

Mr. Gladu described some of CED's initiatives in various Quebec regions, including an information tour conducted in the Basse Côte-Nord (Lower North Shore), a region severely affected by the decline in groundfish stocks; financial support for the operations of Youth Employment Services and Jobs in Focus, which are devoted to promoting entrepreneurship and facilitating access to the labour market for young Anglophones in the Greater Montreal area and the Eastern Townships respectively; and a joint venture with the Committee for Anglophone Social Action (CASA) to develop and promote the Baie-de-Casapédia Loyalist Village on the Gaspé Peninsula.

Mr. Gladu indicated that CED will conduct ongoing evaluation of the measures implemented to determine the value of the Agency's contribution to the economic development of Quebec's Anglophone communities. In closing, he noted that CED intends to scrutinize very carefully a report submitted last week by the Anglophone associations which, in partnership with HRDC, have conducted an assessment of all the needs of the Anglophone communities in Quebec.

Mr. Paul J. LeBlanc, Vice-President, Policy and Programs, Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA), explained that ACOA's mandate is to increase the opportunities for economic development in Atlantic Canada and, more particularly, to enhance the growth of earned incomes and employment opportunities in that region. To do so, he said, the Agency seeks to support and promote new opportunities for economic development in Atlantic Canada, with particular emphasis on small- and medium-sized enterprises (SMEs). He noted that, in the economic field, ACOA is tasked with serving as an advocate for Atlantic Canada's interests, priorities and concerns in federal economic government policy making, program design and project selection. He stated that, in this role, ACOA continues to give special attention to the Acadian and Francophone communities.

Mr. LeBlanc reported on various initiatives which ACOA has taken to implement section 41 of the *Official Languages Act*. He recalled that the Agency has developed partnerships with organizations such as the Canadian Institute for Research on Regional Development at the Université de Moncton to undertake policy development studies for Francophone communities, including studies in various sectors such as forestry, fisheries, tourism and biotechnology. He also noted that, at the Francophone Summit, ACOA played a significant role in the areas of coordination, support and promotion of services surrounding the Summit, in which a large number of Acadian and Francophone businesses from the region participated.

Mr. LeBlanc also mentioned ACOA's ongoing participation in the National Committee for Francophonie Human Resources Development and said that the Agency would soon be meeting with Atlantic Canadian Coordinating Groups on Economic Development and Employability (RDEE) to exchange on their priorities and to gain a better appreciation of their needs. He also reported that the Agency has invested in Acadian and Francophone tourism projects, including the development of the Village historique de Pubnico and the Parc historique national de Grand-Pré in Nova Scotia, as well as the Village historique acadien in New Brunswick.

Mr. LeBlanc informed the Committee that ACOA is seeking to strengthen the Atlantic region's innovation and technology capacity and that, to accomplish this, it has partnered with organizations such as le Parc scientifique de l'Université de Moncton and the community colleges. He also noted that ACOA has assisted in the organization of an Atlantic conference and an International francophone conference, both on the use of information technologies. In the area of entrepreneurship and skills development, the Agency has worked with the Atlantic Provinces' Education Foundation since 1993 to instil notions of entrepreneurship and enterprising values in schools throughout the Atlantic. The Agency has also been instrumental in the development of a Francophone television series, *Temps d'affaires*, promoting entrepreneurship, a series broadcast nationally and internationally.

Mr. LeBlanc explained that, within the framework of its Community Economic Development Program, ACOA has a mandate to help the communities plan and implement their vision to create long-term, self-sustaining economic activity. ACOA works in partnership with Community Business Development Corporations (CBDCs), supporting counselling and financial services which the CBDCs provide to SMEs in rural communities. ACOA ensures that Francophone SMEs receive services from the CBDCs.

With regard to access to capital and information, Mr. LeBlanc reported that the Business Development Program targets the start-up and modernization of small- and medium-sized businesses. He explained that ACOA's network of service outlets throughout the region, in particular that of the Canada Business Service Centres, allows SMEs direct access to the expertise of ACOA's officers to facilitate the development and implementation of their plans.

Mr. LeBlanc informed the Committee that ACOA intends to pursue its leadership role in economic development, with the Atlantic Francophone community in the context of its *2000-2002 Action Plan*. He assured members that ACOA will pursue its efforts in partnering, collaboration and networking so as to maximize the potential for economic development in the region's Francophone and Acadian community.

Ms. Brigitte Hohn, Executive Director for Industry Canada, Ontario Region, began her presentation by explaining that since there is no regional agency for Southern Ontario, the Ontario Regional Office of Industry Canada undertakes a number of activities that would normally come under the mandate of a regional agency. She noted that the Regional Office last year decided to conduct an independent study to assess its services to Francophone businesses in Southern Ontario, particularly in four areas: the Canada-Ontario Business Service Centre, access to information on exporting, a Community Access Program and the Community Futures Program. She said that eight focus groups had been held and issued a number of recommendations to improve service to Francophones. The Regional Office then developed an action plan which is currently being implemented.

Ms. Hohn reported the two main results of the action plan: better attention to information intended for Francophones and an expanded Francophone clientele as a result of improved partnership, particularly with the Chambre économique de l'Ontario and the Comité paritaire. She explained that collaboration with the Chambre économique de l'Ontario provides the Regional Office with much needed links to Francophone chambers of commerce, business associations and colleges. For example, thanks to this partnership, an entirely Francophone Info-fair was organized in Casselman last year and attracted almost 300 participants. She also noted the measures taken by the International Trade Centre to expand its consulting services in French.

Ms. Hohn also recalled that Industry Canada is committed to making Canada the most connected country in the world. She explained that the Community Access Program (CAP) is providing Internet access to communities in rural and urban areas, including 86 Francophone rural community access sites. She noted the action that has been taken to reach Francophone groups in urban areas and Francophone school boards to invite them to apply under the CAP. Ms. Hohn added that, over the past year, Francophone schools and libraries received 260 computers and 35 printers under the Computers for Schools Program. She concluded her presentation by saying that the Year of *la Francophonie* in Canada was an opportunity for Industry Canada to renew its long-term commitment to serve French-speaking clients.

Ms. Louise Paquette, Director General, FedNor, described the context in which FedNor operates in the economic development of Northern Ontario. She reported that FedNor serves a number of minority language communities mainly in the northeast, where 26% of the population is Francophone. She also noted that Northern Ontario

represents 88% of the area of Ontario, but contains only 8.2% of the province's population.

According to Ms. Paquette, FedNor's success is the result of partnerships whose purpose is to improve small businesses' access to capital, information and markets. Among FedNor's main partners, she said that the Community Development Assistance corporations (CDAC) were FedNor's key partners, a network that is an essential tool in the delivery of that organization's programs. She told the Committee that FedNor encourages the CDACs across the province to serve the minority population where the region is bilingual or where the population warrants the offer of service in both official languages. She noted that a task force on services in the official languages was established this year to examine the delivery of fair and equitable services in Ontario. Consisting of representatives from the CDACs and FedNor/Industry Canada, the task force will prepare a directory of existing services and available resources and will propose improvements and service evaluation strategies.

Ms. Paquette also informed the Committee that FedNor is working in close cooperation with people from the region and the municipalities to implement long-term community economic development initiatives. She noted that among the financial institutions, one of FedNor's essential partners is the caisses populaires system. In 1999, FedNor signed an agreement with the Mouvement des caisses to improve access to capital and promote the development of Francophone SMEs through the establishment of a loan-loss reserve fund. Ms. Paquette also described various joint actions established by FedNor with the Collège Boréal to develop Francophone entrepreneurship in the North. She then noted a large number of initiatives taken to ensure that northern youth are involved in economic development, in particular FedNor's Youth Internship Initiative in which 25% of participants are of Francophone origin.

Ms. Paquette also mentioned FedNor's partnerships with the Francophone minority's community and sectoral associations, saying that, in the context of the Year of *la Francophonie* in Canada, FedNor organized strategic consultations in five Northern Ontario regions. She observed that these consultations were the first stage in strategic community planning of the community, by the community and for the community, which should enable FedNor to target its programs more accurately.

PART THREE: OBSERVATIONS

The Committee wishes to make the following comments based on the testimony it heard on the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*. The Committee observes that the measures recently adopted in favour of the development and vitality of the official language minority communities attest to the reconfirmation of the Government of Canada's desire to act on its commitment as stated in section 41 of the *Official Languages Act*. The Committee considers it useful to recall and briefly comment on some of the measures which have contributed to renewed support for the official language minority communities.

The budget for the 1999-2000 fiscal year granted additional funding of $70 million a year over five years for Canadian Heritage's official languages support programs. Since the announcement, Canadian Heritage has renewed all the Canada-Communities agreements and provided considerable increases in budgets granted. Similarly, the interdepartmental partnership initiative, with its $5.5 million annual budget over five years, which was introduced during the current fiscal year, is an excellent mechanism for strategic interventions. Lastly, the memorandum of understanding signed by the Minister of Canadian Heritage and the Council of Ministers of Education of Canada (CMEC) and the bilateral agreements signed by the provinces and territories contain for the first time an obligation to submit action plans to federal authorities in order to receive funds granted for instruction in the language of the minority and second language instruction. The Committee notes that this requirement is in response to demands by the official language minority communities.

The Committee was interested to read the report entitled *Full Sail Ahead*, which was tabled on the occasion of the appearance of the President of the Treasury Board. It feels that the federal government's achievements, which are described in that document, also attest to the renewed support for the official languages program. It notes the four main themes developed to group the recommendations of the Fontaine and Savoie reports and it intends to monitor the implementation of those themes in the coming months and to propose any necessary recommendations.

The Committee notes the expanded terms of reference of the Official Languages Deputy Ministers' Committee, an integrated leadership body. The expanded terms of reference provide, among other things, that the Committee will adopt annual integrated priorities together with an implementation plan and develop strategic objectives for institutional bilingualism, promotion of linguistic duality and community development, which must guide all federal institutions. The Committee recalls that one of the Deputy Ministers' Committee's priorities for the 2000-2001 fiscal year is to increase French content on the Internet, and it reports that the federal budget for the current fiscal year

has granted $20 million for the purpose of increasing Canadian content on the Internet, 50% of which is reserved for French content.

The Committee in general welcomes the creation of the position of Official Languages Program Coordinator within the Privy Council Office and believes that this new position will strengthen integrated leadership, thus complying with the recommendations of many official languages observers. The Coordinator acts as an advisor to the Prime Minister, Cabinet and the Privy Council Office as a whole. He also ensures an active presence within the Privy Council in order to optimize the impact of government initiatives related to the program's objectives and acts as a liaison between the Privy Council Office and the key institutions responsible for the program. The Committee believes the Privy Council's closer involvement in official languages is an obvious sign of the government's political will to make official languages one of its central concerns.

The Committee wishes to emphasize the work done by the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development and the sustained support afforded it by Human Resources Development Canada. The true partnership that has been established between the federal and community sides of this joint committee are a model to be followed in other sectors. The Committee believes that Western Economic Diversification's successful implementation of Part VII of the *Official Languages Act* deserves special mention. WD's remarkable results are attributable to leadership that has inspired a change in the department's culture and stimulated the integration of the Francophone minority communities' specific needs into the department's programs as a whole.

The Committee notes that the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development and Western Economic Diversification have clearly shown that the implementation of Part VII of the *Official Languages Act* is not an impossible task. It invites all federal institutions to draw on these two examples and to renew their commitment to support the development of official language minority communities.

Many witnesses demanded greater government involvement in official languages, and Committee members share this view on the whole and invite the federal government to fully assume its linguistic responsibilities under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Official Languages Act*.

CONCLUSION

Since beginning its study on the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*, the Committee has wanted to consult the official language minority communities in the field. In planning to hold public hearings in the country's five regions, the Committee is pursuing a twofold objective: to determine whether the implementation of Part VII of the *Official Languages Act* is meeting the specific needs of the official language minority communities and contributing to the fulfilment of the government's commitment to promote their vitality; and enable Committee members to gain a greater understanding of the cultural, social and economic environment in which the official language minority communities live and, consequently, to better appreciate the extent of the implementation of Part VII for those communities.

The Committee regrets that it has been impossible to date to conduct the consultation tour of the official language minority communities as planned and proposes to hear the testimony of their representatives when Parliament resumes in the fall. The Committee also intends to invite a number of other designated institutions to testify, as well as the National Human Resources Development Committee for the Anglophone Minority Community of Quebec. Once this is done, the Committee will be in a position to submit a final report to Parliament. Committee members are determined that the current study will contribute significantly to helping the government meet its commitment to enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities and supporting and assisting their development.

APPENDIX A
LIST OF WITNESSES

Associations and Individuals	Date	Meeting
1st SESSION 36th PARLIAMENT		
Office of the Commissioner of Official Languages	1997/11/04	2
Victor Goldbloom, Commissioner	1997/11/25	3
Treasury Board	1997/12/09	4
Marcel Massé, President		
Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages Division, Human Resources Branch		
Statistics Canada	1998/02/17	5
Réjean Lachapelle, Director of Demography		
Bruce Petrie, Assistant Chief Statistician		
Canadian Olympic Association	1998/03/17	6
Bill Warren, President		
Canadian Heritage	1998/03/18	7
Sheila Copps, Minister		
McGill Consortium for Human Rights Advocacy Training (MCHRAT) and McGill Consortium for Ethnicity and Strategic Social Planning (MCESSP)	1998/04/28	8
Tim Torczyner, Director		
University of Ottawa		
Charles Castonguay, Full Professor		
Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission	1998/05/05	9
Françoise Bertrand, Chairperson		
Jean-Pierre Blais, Executive Director, Broadcasting		
Anne-Marie Desroches, Manager, French Language Broadcasting, Broadcast Planning		

Associations and Individuals	Date	Meeting
Canadian Heritage	1998/05/12	10
Norman Moyer, Assistant Deputy Minister		
Treasury Board Secretariat		
Jeff Parker, Acting Assistant Secretary		
Office of the Commissioner of Official Languages	1998/05/25	11, 12
Victor Goldbloom, Commissioner		
Canadian Broadcasting Corporation	1998/06/09	13
Yvan Asselin, General Manager of Programming		
Renaud Gilbert, Executive Director		
David Knapp, Director		
Patricia Pleszczynska, Director		
Micheline Vaillancourt, General Manager		
"Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada"	1998/11/03	15
Richard Barrette, Executive Director		
Manon Henrie, Liaison Officer		
Gino LeBlanc, President		
"Association des juristes d'expression française de l'Ontario"	1998/11/19	16
Nathalie Boutet, Vice-President		
Tory Colvin, President		
Gérard Lévesque, Executive Director		
As an Individual	1998/12/03	17
Dyane Adam, Principal of Glendon College		
Townshippers' Association	1998/12/08	18
Nancy Beattie, Member of Executive Committee and Past President		
Erin Mallory, Executive Director		
Gary Richards, President		

Associations and Individuals	Date	Meeting
Task Force on Government Transformations and Official Languages	1999/02/11	19
Linda Cardinal, Member		
Yvon Fontaine, Chair		
Office of the Commissioner of Official Languages	1999/03/02	20
Victor Goldbloom, Commissioner		
Canadian Heritage	1999/03/03	21
Sheila Copps, Minister		
Hilaire Lemoine, Director General		
Norman Moyer, Assistant Deputy Minister		
Treasury Board Secretariat	1999/03/09	22
Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages		
Alain Jolicoeur, Chief Human Resources Officer		
Marcel Massé, President		
"Barreau du Québec"	1999/03/16	23
Carole Brosseau, Lawyer		
Jacques Fournier, "Bâtonnier"		
Canadian Heritage	1999/04/22	24
Hilaire Lemoine, Director General		
Norman Moyer, Assistant Deputy Minister		
Office of the Commissioner of Official Languages	1999/05/11	25
Victor Goldbloom, Commissioner		
"Association canadienne-française de l'Ontario"	1999/06/01	26
Adrien Cantin, Director General		
Trèva Cousineau, President		
"Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada"	1999/06/01	26
Paul-André Baril, Representative for the Interministerial File		
Micheline Doiron, Policy Analyst, Researcher and Special Projects Manager		
Gino LeBlanc, President		

Associations and Individuals	Date	Meeting
"Comité de renouvellement de l'entente Canada-communauté (Ontario)"	1999/06/03	27
Joseph André, Representative, Cultural Sector		
Judith Charrette, Representative, Youth Sector		
Jean Comtois, President		
Trèva Cousineau, Vice-President		
Éric Dubeau, Representative, Ethnocultural Sector		
"La table féministe francophone de concertation provinciale"	1999/06/03	27
Lynne Bouchard, Member		
Roda Muse, Member		
2nd SESSION 36th PARLIAMENT		
Office of the Commissioner of Official Languages	1999/11/30	2
Dyane Adam, Commissioner		
Treasury Board Secretariat	1999/12/07	3
Charlotte Cloutier, Director, Official Languages Program and Liaison, Official Languages Division		
Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages		
Treasury Board Secretariat	2000/02/15	4
Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages		
Marcel Nouvet, Chief, Human Resources Officer		
Lucienne Robillard, President, Treasury Board of Canada		
Canadian Heritage	2000/02/29	5
Sheila Copps, Minister		
Hilaire Lemoine, Director General		
Norman Moyer, Assistant Deputy Minister		

Associations and Individuals	Date	Meeting
Treasury Board Secretariat	2000/03/21	6
Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages		
Marcel Nouvet, Chief, Human Resources Officer		
Lucienne Robillard, President, Treasury Board of Canada		
Treasury Board Secretariat	2000/03/28	7
Charlotte Cloutier, Director, Official Languages Program and Liaison, Official Languages Division		
Denis Côté, Director, Policy and Products		
Gaston Guénette, Assistant Secretary, Official Languages		
Health Canada	2000/04/04	8
Laurette Burch, Director General, Intergovernmental Affairs Directorate		
Allan Rock, Minister		
Office of the Commissioner of Official Languages	2000/04/11	9
Dyane Adam, Commissioner		
Office of the Commissioner of Official Languages		
Johane Tremblay, General Counsel and Director of Legal Services		
Michel Robichaud, Director General, Investigations Branch		
Gérard Finn, Director General, Policy and Communication Branch		
ACFO — Prescott — Russel	2000/05/02	10
Jean Poirier, President		
PRAXIS Management Consultant		
Pierre Leblanc, President		
As an Individual		
Jean-Maurice Simard, Senator		

Associations and Individuals	Date	Meeting
Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission	2000/05/09	11
Françoise Bertrand, Chairperson		
Jean-Pierre Blais, Executive Director, Broadcasting		
John Keogh, Senior General Counsel		
Ursula Menke, Secretary General		
Human Resources Development Canada	2000/05/16	12
Bill Ferguson, Executive Head responsible for Part VII of the *Official languages Act* at HRDC, and "Champion" designated for this aspect of the *Official Languages Act*		
Michelle Hamelin, Director, Secretariat, Official Language Minority Communities at HRDC		
National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development		
Roger Lavoie, Secretary General, Communities		
Raymond Poirier, Co-Chair, Communities and Western Representative		
Atlantic Canada Opportunities Agency	2000/05/30	13
Paul LeBlanc, Vice-President		
Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec		
Pierre Bordeleau, Director General		
André Gladu, Deputy Minister		
Jocelyn Jacques, Assistant Deputy Minister		
Industry Canada		
David Dallimore, Director, Information Highway Applications (Planning, Analysis and Public Affairs)		
Brigitte Hohn, Executive Director		
Louise Paquette, Director General		
Western Economic Diversification Canada		
Ronald J. Duhamel, Secretary of State (Western Economic Diversification (WD)) (Francophonie)		
Marcel Préville, Special Advisor to the Deputy Minister		

APPENDIX B
DESIGNATED INSTITUTIONS

CULTURAL SECTOR

- Parks Canada Agency
- National Arts Centre
- National Capital Commission
- Canada Council of the Arts
- National Film Board of Canada
- Canadian Heritage
- Canadian Broadcasting Corporation
- Telefilm Canada

ECONOMIC SECTOR

- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Agriculture and Agri-Food Canada
- Business Development Bank of Canada
- Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec
- Western Economic Diversification
- Industry Canada
- Public Works and Government Services Canada

HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT SECTOR

- Canadian Centre for Management Development
- Status of Women Canada
- Social Sciences Research Council of Canada
- Human Resources Development Canada
- Health Canada
- Canada Post Corporation

INTERNATIONAL SECTOR AND CENTRAL AGENCIES

- Department of Foreign Affairs and International Trade
- Canadian International Development Agency
- International Development Research Centre

- Citizenship and Immigration Canada
- Justice Canada
- Treasury Board Secretariat
- Statistics Canada

APPENDIX C
RESOLUTION OF THE STANDING JOINT COMMITTEE

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

EXTRACT

Minutes of Proceedings

of the

STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

TUESDAY, DECEMBER 7, 1999
(3)

BE IT RESOLVED, — That, in the opinion of the Standing Joint Committee on Official Languages of the Senate and the House of Commons of Canada, the Ontario Legislature should determine, by way of legislation, that the City of Ottawa, as Canada's capital, has two official languages, English and French.

LUC BÉGIN / MIRIAM BURKE
Co-Clerks of the Committee

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

NEWS RELEASE

December 8, 1999
FOR IMMEDIATE RELEASE

STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

OTTAWA — The Standing Joint Committee on Official Languages adopted the following resolution in Committee on December 7, 1999:

BE IT RESOLVED, — That, in the opinion of the Standing Joint Committee on Official Languages of the Senate and the House of Commons of Canada, the Ontario legislature should determine, by way of legislation, that the City of Ottawa, as Canada's capital, has two official languages, English and French.

The Committee agreed, that, while matters concerning municipalities are within the jurisdiction of the provinces, Ottawa, as the capital of Canada, presents a special case and should reflect the bilingual nature of Canada through its two official languages, English and French.

For further information:

Luc Bégin
Co-Clerk of the Committee
Senate
993-4874

or

Miriam Burke
Co-Clerk of the Committee
House of Commons
947-6728

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

TRANSLATION

Ottawa, Ontario
December 8, 1999

The Right Honourable Jean Chrétien, P.C., M.P.
Prime Minister of Canada
309-S, Centre Block
Parliament of Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Prime Minister,

At the meeting of the Standing Joint Committee on Official Languages of the Senate and the House of Commons of Canada on December 7, 1999, the Committee adopted the following resolution:

BE IT RESOLVED, — That, in the opinion of the Standing Joint Committee on Official Languages of the Senate and the House of Commons of Canada, the Ontario legislature should determine, by way of legislation, that the City of Ottawa, as Canada's capital, has two official languages, English and French.

The Committee agreed, that while matters concerning municipalities are within the jurisdiction of the provinces, the City of Ottawa, as the capital of Canada, presents a special case and should reflect the bilingual nature of Canada through the use of its two official languages, English and French.

An extract of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 3)* is attached.

The Committee will table a report in the Senate and the House of Commons informing the two Chambers of the Committee's resolution.

Yours sincerely,

Hon. Rose-Marie Losier-Cool, Senator
Co-Chair

Raymonde Folco, M.P.
Co-Chair

c.c. The Honourable Sheila Copps, M.P.
Minister of Canadian Heritage

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

Ottawa, Ontario
December 8, 1999

The Honourable Michael D. Harris
Premier and President of the Council
Legislative Building
Queen's Park
Toronto, Ontario

M7A 1A1

Dear Premier,

At the meeting of the Standing Joint Committee on Official Languages of the Senate and the House of Commons of Canada on December 7, 1999, the Committee adopted the following resolution:

BE IT RESOLVED, — That, in the opinion of the Standing Joint Committee on Official Languages of the Senate and the House of Commons of Canada, the Ontario legislature should determine, by way of legislation, that the City of Ottawa, as Canada's capital, has two official languages, English and French.

The Committee agreed, that while matters concerning municipalities are within the jurisdiction of the provinces, the City of Ottawa, as the capital of Canada, presents a special case and should reflect the bilingual nature of Canada through the use of its two official languages, English and French.

An extract of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 3)* is attached.

The Committee will table a report in the Senate and the House of Commons informing the two Chambers of the Committee's resolution.

Yours sincerely,

Hon. Rose-Marie Losier-Cool, Senator
Co-Chair

Raymonde Folco, M.P.
Co-Chair

c.c. The Honourable Norman Sterling
Minister of Intergovernmental Affairs

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, June 13, 2000
(*Meeting No. 15*)

The Standing Joint Committee on Official Languages met at 3:40 p.m. this day, in Room 308, West Block, the Joint Chair, Raymonde Folco (House of Commons), presiding.

Members of the Committee present: From the Senate: The Hon. Gérald A. Beaudoin, The Hon. Joan Fraser, The Hon. Louis J. Robichaud. *From the House of Commons*: Mauril Bélanger, Raymonde Folco, Yvon Godin, Grant Hill, Raymond Lavigne, Louis Plamondon.

Acting Members present: From the House of Commons: Fred Mifflin for Bob Kilger.

In attendance: From the Senate: Luc Bégin, Joint Clerk of the Committee. *From the Library of Parliament:* Françoise Coulombe, Researcher.

Appearing: From the House of Commons: The Honourable Gilbert Parent, Speaker of the House of Commons.

Witness: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House of Commons.

Pursuant to Standing Order 108(4)(*b*), the Committee resumed consideration of official language policies and programs.

The witnesses answered questions.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(4)(*b*), the Committee resumed its study on the application of Part VII of the *Official Languages Act*.

At 4:35 p.m., the Committee proceeded to consideration of its draft interim report, *in camera*.

On motion of Grant Hill, it was agreed, — That the draft report be adopted as the Third Report of the Committee.

On motion of Raymond Lavigne, it was agreed, — That the title of the Report be "**Implementation of Part VII of the *Official Languages Act*, Interim Report**"

On motion of Senator Louis J. Robichaud, it was agreed, — That the Joint Chairs, Researcher and Joint Clerks be authorized to make such typographical and editorial changes as may be necessary without changing the substance of the report.

On motion of Senator Gérald A. Beaudoin, it was agreed, — That the Joint Chairs be instructed to present the Third Report of the Committee to the Senate and the House of Commons.

On motion of Mauril Bélanger, it was agreed, — That the Committee print 550 copies of the report in English and French.

At 5:00 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Miriam Burke
Joint Clerk of the Committee

PARLEMENT DU CANADA

MISE EN OEUVRE DE LA PARTIE VII DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Rapport d'étape du Comité mixte permanent des langues officielles

L'hon. Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice
Coprésidente

Raymonde Folco, députée
Coprésidente

Juin 2000

Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes accordent, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite des présidents.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

MISE EN OEUVRE DE LA PARTIE VII DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Rapport d'étape du Comité mixte permanent des langues officielles

L'hon. Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice
Coprésidente

Raymonde Folco, députée
Coprésidente

Juin 2000

COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

(36e Législature — 2e Session)

COPRÉSIDENTES

L'hon. Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice
Raymonde Folco, députée

VICE-COPRÉSIDENTS

Benoît Serré
Grant Hill

MEMBRES

REPRÉSENTANT LE SÉNAT

Les honorables sénateurs :

Gérald A. Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Jean-Claude Rivest
Louis J. Robichaud

REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mauril Bélanger
Eugène Bellemare
Brenda Chamberlain
Pierre de Savoye
Yvon Godin
Bob Kilger
Raymond Lavigne
Inky Mark
Dan McTeague
Ted McWhinney
Val Meredith
Mark Muise
Louis Plamondon

COGREFFIERS DU COMITÉ

Luc Bégin
Miriam Burke

DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Françoise Coulombe

COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

(36e Législature — 1re Session)

COPRÉSIDENTES

L'hon. Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice
L'hon. Sheila Finestone, députée

VICE-COPRÉSIDENTS

Denis Paradis
Inky Mark

MEMBRES

REPRÉSENTANT LE SÉNAT

Les honorables sénateurs :

Gérald A. Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Noël A. Kinsella
Jean-Claude Rivest
Louis J. Robichaud

REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mauril Bélanger
Eugène Bellemare
Denis Coderre
Peter Goldring
Bob Kilger
Dan McTeague
Ted McWhinney
Val Meredith
Mark Muise
Louis Plamondon
L'hon. Andy Scott
Suzanne Tremblay
Angela Vautour

COGREFFIERS DU COMITÉ

Tonu Onu
Miriam Burke

DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Françoise Coulombe

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT (RAPPORT D'ÉTAPE)

Conformément au mandat que lui confère l'alinéa 108(4)*b*) du Règlement de la Chambre des communes et l'article 88 de la *Loi sur les langues officielles*, *Lois codifiées du Canada (30 avril 1999)* votre Comité est en train de réaliser une étude sur l'application de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et il a convenu de déposer le rapport d'étape suivant :

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 1
INTRODUCTION 3
PARTIE UN : CONTEXTE 5
PARTIE DEUX : APERÇU DES TÉMOIGNAGES 7
A. Première session 7
B. Deuxième session 12
PARTIE TROIS : OBSERVATIONS 27
CONCLUSION 29
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS 31
ANNEXE B : LES INSTITUTIONS DÉSIGNÉES 37
ANNEXE C : RÉSOLUTION DU COMITÉ MIXTE PERMANENT 39
PROCÈS-VERBAL 47

RÉSUMÉ

Le Comité mixte permanent des langues officielles juge utile de soumettre un rapport d'étape qui présente un résumé des témoignages qu'il a entendus depuis le début de la 36e législature dont la majorité porte sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il convient de rappeler que le Comité a soumis un rapport sur le même sujet en juin 1996. En présentant un rapport d'étape, le Comité souhaite affirmer clairement l'importance qu'il accorde à la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement fédéral « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne » inscrit à l'article 41 de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Comité estime important de partager avec les parlementaires et tous ceux qui s'intéressent à la promotion de l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire l'essentiel des témoignages entendus depuis novembre 1997 dans le cadre de l'étude qu'il effectue sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

D'entrée de jeu, le Comité signale qu'il lui reste un travail considérable à accomplir avant d'être en mesure de formuler des recommandations dans un rapport final. Il lui faudra, entre autres, inviter à témoigner d'autres institutions désignées qui ont une responsabilité particulière dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, le Comité réitère son intention de tenir des audiences en région afin de recueillir un vaste éventail d'opinions auprès des représentants des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Les témoignages recueillis au cours de ces audiences permettront au Comité d'évaluer dans quelle mesure les initiatives prises par les institutions désignées mais aussi par l'ensemble des institutions fédérales répondent aux besoins particuliers de ces communautés et favorisent leur développement.

La plupart des témoignages recueillis par le Comité avaient un point en commun : ils faisaient valoir l'importance vitale de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* pour les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Les représentants de ces communautés ont fait part au Comité de leurs préoccupations quant à l'impact de la dévolution de certaines responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, ainsi que des coupures budgétaires qu'elles ont dû subir dans le cadre de la lutte au déficit. Ils ont affirmé que seule une approche concertée entre les institutions fédérales en faveur de la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* peut leur donner les moyens d'assurer le développement de leurs communautés. De même, les commissaires aux langues officielles, Victor Goldbloom et Dyane Adam, ont exhorté le gouvernement du Canada à contribuer au développement des communautés de langue officielle en

situation minoritaire par la pleine mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* fondée sur une prise en compte renouvelée des besoins de ces communautés.

Les témoignages des représentants des institutions désignées venus rendre compte de leur mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* ont révélé, dans l'ensemble, une prise en compte des objectifs de l'article 41 dans leur planification stratégique. Le Comité tient à signaler la réussite exemplaire de Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) qui a implanté une orientation stratégique au sein du ministère qui a permis de doter les communautés francophones de l'Ouest des outils et des mécanismes nécessaires à la prise en main de leur développement économique. Les résultats obtenus par DEO illustrent l'importance du leadership au plus haut niveau pour modifier la culture d'une organisation. Le Comité souhaite qu'un leadership de même nature se manifeste dans l'ensemble des institutions fédérales.

Bon nombre de témoins ont souhaité que le gouvernement du Canada s'implique davantage dans la promotion de la dualité linguistique. Les membres du Comité dans l'ensemble partagent cet avis. Ils invitent le gouvernement fédéral à assumer pleinement les responsabilités en matière linguistique qui lui incombent en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles*.

INTRODUCTION

Selon l'article 88 de la *Loi sur les langues officielles*, le Comité mixte permanent des langues officielles (ci-après appelé le Comité) est « chargé spécialement de suivre l'application de la présente loi, des règlements et instructions en découlant, ainsi que la mise en œuvre des rapports du Commissaire, du président du Conseil du Trésor et du ministre du Patrimoine canadien ». Depuis le début de la 36e législature, le Comité a tenu 27 réunions au cours de la première session et 15 au cours de la seconde. La plupart des témoignages entendus au cours de ces réunions ont porté sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Une motion adoptée à la réunion d'organisation du Comité tenue au début de la deuxième session de cette législature, le 23 novembre 1999, stipule que les témoignages entendus par le Comité pendant la première session de la présente législature, relativement à son étude de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles,* soient réputés avoir été entendus pendant la session actuelle. (La liste des témoins figure à l'annexe A.)

À ce point-ci de ses travaux, le Comité juge utile de soumettre un rapport d'étape au Parlement. Malgré le fait qu'il lui reste, entre autres, à tenir des audiences en région, le Comité estime important de partager avec les parlementaires et tous ceux qui s'intéressent à la promotion de l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire l'essentiel des témoignages recueillis. Afin de situer le contexte de ce rapport, le lecteur trouvera dans la première partie un bref résumé du rapport de juin 1996 de ce Comité intitulé *Mise en œuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles* (Deuxième rapport, juin 1996, fascicule n° 7). La deuxième partie fait état des témoignages entendus sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* durant la 36e législature. Dans la troisième partie, le Comité présente quelques observations découlant de ce qu'il a entendu. En guise de conclusion, il expose brièvement le travail qu'il lui reste à accomplir avant d'être en mesure de soumettre ses recommandations au Parlement dans un rapport final.

PARTIE UN : CONTEXTE

La Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui porte sur la promotion du français et de l'anglais, n'avait pas d'équivalent dans la *Loi sur les langues officielles de 1969*. Les articles 41 et 42 sont les articles clés de la Partie VII de la *Loi* de 1988. L'article 41 énonce l'engagement du gouvernement fédéral « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». L'article 42 confie au ministre du Patrimoine canadien la responsabilité de susciter et d'encourager la coordination de la mise en œuvre de cet engagement par les institutions fédérales.

Le 2 août 1994, le Cabinet a approuvé un cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Conformément à l'article 42 de la *Loi*, le ministère du Patrimoine canadien a pour mission de jouer le rôle de catalyseur et d'encourager une approche concertée entre les institutions fédérales. Le cadre de responsabilisation mis en place comprend un certain nombre de mesures qui visent les institutions fédérales clés dans des domaines d'intervention qui sont d'importance vitale pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui ont une incidence prépondérante sur leur développement, soit essentiellement les institutions qui œuvrent dans les domaines du développement économique, culturel et des ressources humaines. Une liste publiée le 16 août 1994 a désigné 27 ministères et organismes à titre d'institutions clés. (La liste révisée des institutions désignées figure à l'annexe B)

Les ministères et organismes désignés doivent préparer un plan d'action annuel ou pluriannuel, après avoir consulté les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire sur leurs besoins particuliers. Ces plans d'action sont présentés au ministre du Patrimoine canadien qui en fait état dans le rapport annuel sur les langues officielles qu'il dépose au Parlement. Il en va de même pour l'état des réalisations que doivent produire chaque année ces ministères et organismes désignés.

Les plans d'action pour 1995-1996 ont été remis au ministre du Patrimoine canadien à l'été 1995. Témoignant devant le Comité mixte permanent des langues officielles, le 28 mai 1996, le Commissaire aux langues officielles a présenté les résultats de l'évaluation des plans d'action effectuée pour donner suite à une demande des membres de ce comité. À cette occasion, il a publié deux documents intitulés respectivement *Dispositif d'analyse des plans pour l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988 et Rapport d'évaluation de la première génération des plans d'action pour la mise en œuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988*.

Les témoignages entendus au Comité ont révélé que, de façon générale, la planification des institutions était inadéquate et que celles-ci ne comprenaient pas suffisamment les buts et la portée des deux engagements inscrits à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Ils ont aussi signalé le fait que plusieurs plans ne comportaient aucune mention de l'obligation de rendre compte.

Dans son rapport soumis au Parlement le 19 juin 1996, le Comité a formulé deux recommandations. La première demandait au premier ministre de réaffirmer la détermination de son gouvernement à réaliser les engagements énoncés à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. La seconde recommandait la création, au Bureau du Conseil privé, d'un centre de responsabilité chargé d'assurer le leadership, la coordination et l'imputabilité des ministères et organismes gouvernementaux en ce qui concerne l'application de la Partie VII de la *Loi*.

Le 18 novembre 1996, la ministre du Patrimoine canadien a fait parvenir aux coprésidents du Comité la réponse du gouvernement au rapport sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le gouvernement a reconnu qu'il y avait lieu d'instaurer une responsabilisation plus rigoureuse, ce qui nécessitait que le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'organisme central chargé de l'examen des plans d'activités ministériels, joue un rôle. À cette fin, on annonçait que le président du Conseil du Trésor et la ministre du Patrimoine canadien rendraient officielle une entente visant à établir des démarches nouvelles et plus responsables à l'égard de la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Le protocole d'entente à cet effet a été signé le 20 mars 1997.

PARTIE DEUX : APERÇU DES TÉMOIGNAGES

A. Première session

Le Comité mixte permanent des langues officielles a tenu sa réunion d'organisation le 21 octobre 1997 au cours de laquelle l'honorable Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice, et l'honorable Sheila Finestone, députée, ont été élues coprésidentes. Les députés Rahim Jaffer et Denis Coderre ont été élus à la vice-présidence. En conformité avec l'article 106(1) du Règlement de la Chambre des communes, le Comité a procédé à l'élection d'un coprésident le 21 octobre 1998 confirmant l'honorable Sheila Finestone dans ses fonctions. Les députés Inky Mark et Denis Paradis ont été élus à la vice-présidence.

Le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, a témoigné devant le Comité à cinq reprises. Le Comité a ouvert ses audiences publiques le 4 novembre 1997 en invitant le Commissaire à discuter de son *Rapport annuel 1996*. La réunion suivante a été consacrée à un examen du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses (A) 1997-1998 et du rapport sur le rendement du Commissariat aux langues officielles pour la période se terminant le 31 mars 1997. Le Commissaire a profité de l'occasion pour rappeler que les compressions budgétaires avaient eu pour effet de réduire les ressources humaines du Commissariat à 126 équivalent temps plein (ETP) en 1997-1998 comparativement à 169 ETP en 1993-1994, ce qui l'avait forcé de demander aux responsables des diverses divisions de lui indiquer ce que le Commissariat n'était plus en mesure de faire.

Le Commissaire a témoigné de nouveau le 25 mai 1998 à l'occasion de l'examen et de l'adoption par le Comité du Budget principal des dépenses 1998-1999 du Commissariat ainsi que la présentation de son *Rapport annuel 1997,* qui était accompagné d'une étude spéciale intitulée *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*.

À l'occasion de la réunion du 2 mars 1999, le Commissaire a fait un tour d'horizon des questions relevant de son mandat. Au sujet de la mise en application de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le Commissaire a émis l'avis suivant :

> Encore plus importante pour moi, parce que plus fondamentale, est la mise en application de la Partie VII de la *Loi*. Il y a des progrès, mais ils ne sont pas encore ce qu'ils devraient être. Nous avons obtenu, de la part de 27 institutions et organismes fédéraux, la production d'un plan d'action. Dans bien des cas, il a été mis en application de façon satisfaisante. Dans d'autres cas, on constate qu'il est sur papier, mais que, dans la réalité, il n'est pas encore appliqué. Dans certains ministères, on

> tient pour acquis que parce qu'une politique a été mise sur papier, elle est en application partout dans le ministère; cela n'est certainement pas toujours le cas[1].

Le 11 mai 1999, le Commissaire a témoigné devant le Comité qui a procédé à l'examen et à l'adoption du Budget principal des dépenses 1999-2000 du Commissariat ainsi qu'à l'étude de son *Rapport annuel 1998*. Le Commissaire a passé en revue les huit années de son mandat. Il a noté avec satisfaction la mise en place de la gestion scolaire, la création du réseau des radios communautaires, l'organisation en réseau des établissements membres du Regroupement des universités de la francophonie hors Québec ainsi que certains progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Par ailleurs, il s'est déclaré préoccupé par le fait que le service au public offert par les institutions fédérales désignées bilingues ne soit pas aussi bon qu'il devrait l'être; la constatation que les communautés de langue officielle en situation minoritaire ne sont pas vraiment plus fortes ni mieux appuyées qu'il y a huit ans; les lacunes dans la prestation des soins de santé en milieu minoritaire; et les transformations du gouvernement fédéral, notamment l'absence d'un recours approprié et d'un mécanisme de redressement dans les cas de dévolution des responsabilités fédérales aux autorités provinciales.

Le président du Conseil du Trésor, l'honorable Marcel Massé, a comparu le 9 décembre 1997 et le 9 mars 1999 pour discuter de ses rapports annuels 1996-1997 et 1997-1998 intitulés *Les Langues officielles dans les institutions fédérales*. Sa présentation a porté sur les trois composantes des responsabilités du président du Conseil du Trésor, c'est-à-dire le service au public, la langue de travail et la participation équitable des deux groupes de langues officielles, ainsi que sur les effets des transformations du gouvernement fédéral sur la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Lors de sa dernière comparution, il s'est employé à préciser deux moyens efficaces d'assurer la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles,* soit la vérification au Conseil du Trésor des plans d'activités ministériels soumis annuellement par les ministères et le fait que l'évaluation générale du rendement des sous-ministres prend en considération la mise en œuvre du plan de leur ministère sur les langues officielles.

La ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, a comparu le 18 mars 1998 et le 3 mars 1999 au sujet de ses rapports annuels 1995-1996 ainsi que 1996-1997 et 1997-1998 concernant sa mission en matière de langues officielles. Lors de sa dernière comparution, elle a fait valoir que les 70 millions de dollars de nouveaux fonds par année pour cinq ans annoncés dans le budget permettraient de renouveler la vision en matière de langues officielles. Elle a précisé ce qui suit :

> Pour renouveler la vision, il faut se concentrer sur quatre points : investir dans les communautés linguistiques en situation minoritaire, 10 millions de dollars par année;

---

1 Comité mixte permanent des langues officielles. *Délibérations*, 2 mars 1999, p. 19:15.

consolider la contribution de l'ensemble des institutions fédérales au développement des communautés et de la dualité linguistique, 6 millions de dollars par année — on pourra préciser si certains le désirent —; collaborer avec les provinces pour améliorer l'accès aux services dans la langue de la minorité, 4 millions de dollars par année; l'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité et la langue seconde, 50 millions de dollars de nouvel argent par année[2].

Dans le prolongement des comparutions de la ministre du Patrimoine canadien, le Comité a invité le sous-ministre adjoint, Identité canadienne, à témoigner les 12 mai 1998 et 22 avril 1999. Les deux réunions ont permis de préciser les aspects administratifs et budgétaires des activités de Patrimoine canadien en matière de langues officielles, c.-à-d. les ententes fédérales-provinciales dans le domaine de l'éducation et des services, l'appui aux communautés en situation minoritaire, la coordination interministérielle en vue de la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que les activités de promotion.

Le 5 mai 1998, la présidente du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Françoise Bertrand, a témoigné devant le Comité. Elle a expliqué que, tenant compte des changements qui bouleversent l'univers des communications, le CRTC a adopté une nouvelle vision qui s'énonce ainsi : « Des communications de calibre international, avec une présence canadienne distinctive, dans l'intérêt public ». Elle a passé en revue quelques-unes des décisions récentes du CRTC et annoncé la tenue de plusieurs audiences dans les mois à venir. Elle a annoncé une révision de la règle adoptée en 1987 en vertu de laquelle un pourcentage de 50 p. 100 plus un de la population détermine si un marché est francophone ou anglophone aux fins de la distribution des services spécialisés et a promis la tenue d'un processus public sur la notion de marché bilingue. Elle a aussi annoncé qu'il y aurait des consultations publiques avant la tenue des audiences en vue du renouvellement des licences de radio et de télévision des réseaux français et anglais de la Société Radio-Canada ce qui offrira une occasion aux communautés de langue officielle en situation minoritaire de faire valoir leurs revendications particulières de façon moins formelle que lors des audiences. À la réunion du 12 mai, le Comité a adopté la motion suivante :

— Que le Comité des langues officielles recommande au gouvernement du Canada d'ajouter le CRTC à la liste des 27 institutions fédérales désignées dans le cadre de responsabilisation adopté en août 1994 en vue d'assurer la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*[3].

Le 9 juin 1998, le Comité a invité les représentants de la radio et de la télévision de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada (SRC) à témoigner sur le plan d'action annuel ou pluriannuel de la Société en vue de mettre en

---

2 *Ibid.*, 3 mars 1999, p. 20:4–20:5.

3 *Ibid.*, 12 mai 1998, p. 10:3.

œuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Les témoins ont été appelés à répondre à diverses questions touchant la présence des régions et plus particulièrement celle des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur les antennes de la SRC. Les témoins ont soutenu que les coupures budgétaires subies par la SRC au cours des dernières années n'avaient pas eu d'effets majeurs sur les heures de production locale et régionale.

Le 11 février 1999, le Comité a invité Yvon Fontaine, président du Groupe de travail sur les transformations gouvernementales et les langues officielles afin de discuter du rapport de ce groupe intitulé *Maintenir le cap : la dualité linguistique au défi des transformations gouvernementales*. Dans sa déclaration liminaire, M. Fontaine a signalé que les recommandations du groupe de travail ont porté principalement sur 5 thèmes majeurs, tandis que les conclusions ont été regroupées autour de 11 recommandations. Les cinq thèmes retenus étaient les suivants : 1) un rappel au gouvernement qu'il devait être à la hauteur de ses obligations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des lois pertinentes, notamment la *Loi sur les langues officielles*; 2) une invitation au gouvernement à faire intervenir les gouvernements provinciaux et le secteur privé pour promouvoir les langues officielles au cours de ces transformations; 3) une affirmation sans équivoque que les communautés de langue officielle en situation minoritaire doivent faire partie de tout processus de transformation gouvernementale, puisque ce sont elles qui en ressentent le plus les effets au plan des langues officielles; 4) la conviction que le gouvernement doit avoir la volonté politique de s'acquitter de ses obligations à l'égard des langues officielles, ce qui exige la mise en place d'un mécanisme exhaustif d'examen pour garantir qu'il rendra compte du résultat de ces transformations et, le cas échéant, prévoir des mécanismes de redressement et déposer un rapport annuel au Parlement; 5) une exhortation au gouvernement fédéral à mettre les langues officielles à l'avant-scène du dialogue sur les valeurs qu'il poursuit avec la population canadienne.

M. Fontaine a résumé comme suit la position du groupe de travail sur les obligations qui incombent au gouvernement fédéral lorsqu'il effectue des transformations gouvernementales :

> ... Lorsqu'il s'agit d'une activité étatique, de par la nature même de cette activité, on doit absolument s'assurer, lorsqu'on décide de dispenser le service d'une autre façon ou de le confier à un autre palier gouvernemental, qu'il sera assujetti aux mêmes obligations, c'est-à-dire que le mandataire sera soumis exactement aux mêmes obligations, en termes de régime linguistique, que ne l'était le gouvernement fédéral avant de mandater cette tierce partie.
>
> Sinon, on risque de voir une vraie érosion des droits linguistiques au Canada. C'est ce que nous affirmons de façon très claire et très vigoureuse[4].

---

[4] *Ibid.*, 11 février 1999, p. 18:17.

Mme Linda Cardinal, membre du groupe de travail, a invité le Comité à faire une réflexion soutenue sur le thème du développement communautaire. Elle a rappelé que cette notion a été formulée en milieu hors Québec au cours des années 70 et a signalé que certains groupes anglo-québécois comme l'Association des townshippers et la Quebec Farmers Association trouvent aussi un certain mérite à ce concept.

Le Comité a entendu des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire à plusieurs reprises. Le 3 novembre 1998, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a témoigné à l'occasion de la présence sur la colline parlementaire de « l'équipe francophonie » composée de représentants des communautés francophones et acadiennes du Canada afin de sensibiliser les parlementaires à l'importance d'appuyer le développement de leurs communautés. Elle avait entrepris cette démarche sachant que la ministre du Patrimoine canadien serait bientôt appelée à comparaître devant le Cabinet pour proposer les budgets devant être alloués aux programmes d'appui aux langues officielles de son ministère pour l'exercice 1999-2000. Le 8 décembre 1998, l'Association des townshippers a exposé au Comité les enjeux particuliers de sa communauté et l'iniquité du financement de la minorité anglophone du Québec par Patrimoine canadien. Elle s'est aussi plainte du fait que Patrimoine canadien traite les Anglo-Québécois comme une seule entité et a fait valoir que la situation dans les diverses collectivités est très différente.

Le 1er juin 1999, le Comité a entendu les représentants de la FCFA et de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) au sujet des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Le président de la FCFA a déclaré que les résultats restaient dans l'ensemble bien en deçà des attentes. Il a toutefois tenu à signaler trois éléments positifs, soit l'entente-cadre dans le secteur culturel, l'annonce de la création d'un fonds interministériel et le travail du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, qui a adopté une démarche précise pour définir une stratégie dans les domaines du développement économique et de la formation professionnelle. Il a fait valoir que pour que le fonds interministériel soit efficace, il faudra qu'il « soit clairement orienté vers l'appui à des initiatives stratégiques clairement établies plutôt que saupoudré en appui à toute une kyrielle de projets sans lien les uns avec les autres[5]. Il a aussi souhaité la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport soumis par Donald J. Savoie.

Les représentantes de l'ACFO ont fait état des conclusions d'une consultante embauchée par la communauté franco-ontarienne pour travailler à l'avancement du dossier de la concertation interministérielle qui affirme que « peu de gestes concrets ont été posés dans les derniers quatre ans pour assurer que les programmes fédéraux

---

5 *Ibid.*, 1er juin 1999, p. 25:6.

autres que ceux de Patrimoine canadien y contribuent [6] ». Elles ont soutenu que les plans d'action des ministères ne proposent que des projets et ont déploré qu'il n'y ait ni vision à long terme ni planification. Elles ont souhaité que les ministères s'inspirent de l'approche adoptée par Développement des ressources humaines Canada qui travaille en partenariat avec la communauté franco-ontarienne. Elles ont appuyé sans réserve les recommandations du rapport Savoie.

Le 3 juin 1999, le Comité a entendu des membres de la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario. Les membres de la Table féministe ont déploré le manque de concertation entre le gouvernement et le milieu minoritaire en matière interministérielle, notamment en ce qui touche les groupes de femmes. Elles ont signalé les rapports constructifs établis avec Condition féminine Canada contrairement aux rapports très limités que la Table féministe a eus avec les autres ministères. Elles ont demandé que la prochaine entente Canada-communauté tienne mieux compte de la diversité du milieu associatif francophone de l'Ontario et comporte une augmentation substantielle du financement destiné aux groupes de femmes.

Le même jour, le Comité a aussi entendu des membres du comité de direction de la négociation sur le renouvellement de l'Entente Canada-communauté (Ontario). Le président du comité de direction a reconnu que la gestion de la première entente Canada-communauté laissait à désirer et a affirmé que l'entente en cours de négociation devra permettre à la communauté franco-ontarienne de se doter d'une infrastructure de gestion représentative. Il a réclamé des ressources financières adéquates tant pour l'appui direct aux organismes de la communauté franco-ontarienne que pour la concertation interministérielle.

B. Deuxième session

Le Comité mixte permanent des langues officielles a tenu sa réunion d'organisation le 23 novembre 1999 au cours de laquelle l'honorable Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice, et Raymonde Folco, députée, ont été élues coprésidentes. Les députés Grant Hill et Benoit Serré ont été élus à la vice-présidence.

La nouvelle Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a été le premier témoin invité par le Comité. Elle a passé en revue quelques dossiers chauds et rappelé son appui au recours de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) devant la Cour fédérale au sujet de la *Loi sur les contraventions* et de ses implications sur les droits linguistiques des membres de la communauté franco-ontarienne. La Commissaire a rappelé ses interventions devant le Comité permanent des transports de la Chambre des communes et le Comité permanent des transports et des communications du Sénat dans le cadre de leurs études sur l'avenir de l'industrie

---

6 *Ibid.*, p. 25:26.

aérienne au Canada dans le but de s'assurer que les transporteurs régionaux et autres filiales de l'éventuel transporteur dominant soient assujettis à la *Loi sur les langues officielles*. Elle a aussi présenté les points saillants de deux études publiées en août 1999 intitulées *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet* et *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales*, qui est le suivi d'une étude publiée en 1996.

À sa réunion du 7 décembre 1999, le Comité a adopté, sur division, une résolution exprimant l'avis que l'Assemblée législative de l'Ontario devrait établir par voie législative que la ville d'Ottawa, capitale du Canada, a deux langues officielles, le français et l'anglais. Il a été convenu que les coprésidentes déposent, dans leur Chambre respective, un rapport visant à informer le Sénat et la Chambre des communes de la résolution adoptée par le Comité. Les coprésidentes ont aussi été autorisées à écrire au premier ministre du Canada et au premier ministre de l'Ontario pour les informer de la résolution adoptée par le Comité et à publier un communiqué de presse (Les textes pertinents figurent à l'annexe C).

Le 29 février, la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, a comparu pour discuter des réalisations récentes des programmes d'appui aux langues officielles. Elle a affirmé que des progrès importants avaient été accomplis depuis l'annonce, un an auparavant, d'une augmentation substantielle du financement accordé à l'appui aux langues officielles. Elle a fait état du renouvellement des ententes Canada-communautés (à l'exception de celle avec l'Ontario) qui s'accompagnent d'augmentations substantielles des budgets ainsi que de la mise sur pied de la nouvelle initiative de partenariat interministériel, qui est doté d'un fonds de 5,5 millions de dollars par année, pour cinq ans. La Ministre a rappelé la signature d'un protocole d'entente avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) qui comporte, pour la première fois, l'obligation de soumettre un plan d'action pour obtenir le financement fédéral accordé à titre complémentaire aux provinces et territoires pour favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde. Elle a aussi signalé que son ministère a obtenu que 50 p. 100 de l'investissement supplémentaire de 20 millions de dollars octroyé pour la création de contenu canadien sur l'Internet durant l'exercice 2000-2001 soit consacré à la création de contenu en langue française, compte tenu de l'omniprésence de l'anglais sur l'Internet.

La présidente du Conseil du Trésor, l'honorable Lucienne Robillard, a comparu devant le Comité le 21 mars 2000. Elle a exposé brièvement les responsabilités de son ministère en vue de favoriser la dualité linguistique au sein de la fonction publique fédérale et améliorer la prestation des services dans les deux langues officielles. Elle a insisté sur les efforts que déploie le gouvernement du Canada pour contribuer au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. À titre d'exemple, elle a cité la nomination d'un champion des langues officielles dans toutes les institutions fédérales où le Conseil du Trésor est l'employeur. Elle a précisé que ces champions qui sont des cadres supérieurs constituent des interlocuteurs de haut niveau pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et qu'ils ont aussi la

responsabilité de s'assurer que la dualité linguistique soit incluse parmi les critères d'analyse dans les présentations ministérielles soumises au Conseil du Trésor.

La présidente du Conseil du Trésor a déposé un document intitulé *Le vent dans les voiles* qui fait état des principales réalisations au sein de l'appareil gouvernemental entre le 30 avril 1998 et le 31 décembre 1999. Elle a expliqué que les recommandations des rapports Savoie et Fontaine ont été regroupées sous quatre avenues d'action, soit la réaffirmation de la dualité linguistique du Canada, l'élaboration d'outils de gestion, la sensibilisation au sein des institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles,* et le soutien accordé aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. À titre d'exemple, elle a signalé que le Conseil du Trésor travaillait à l'élaboration d'une politique qui donnera suite aux recommandations du rapport Fontaine et qui précisera très clairement ce que les ministères doivent faire quand ils changent leur façon d'offrir un service, notamment lorsqu'ils envisagent un transfert de l'administration de responsabilités fédérales aux provinces par le biais d'ententes. Elle a précisé que les ministères et les communautés étaient consultés sur cette politique en voie d'élaboration et a invité le Comité à lui soumettre ses commentaires. Elle a aussi tenu à rappeler qu'après le dépôt des rapports Savoie et Fontaine, le premier ministre a réaffirmé son engagement envers la dualité linguistique et a nommé un responsable des langues officielles au Bureau du Conseil privé et a fait renouveler le mandat du Comité des sous-ministres des langues officielles.

Le 28 mars 2000, le Comité a entendu les témoignages de fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le secrétaire adjoint aux langues officielles, Gaston Guénette, a décrit brièvement le rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor et les outils de gestion qu'il produit. Il a aussi sollicité l'avis des membres du Comité sur le projet de politique sur les initiatives et transformations gouvernementales par rapport aux exigences en matière de langues officielles. Il a expliqué les exigences de cette politique, soit une analyse des impacts sur le service au public, la langue de travail, la participation équitable et l'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire; une consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire; l'inclusion de clauses concernant les exigences et les garanties linguistiques dans les ententes et transferts; et la mise en place de mécanismes de recours dans les ententes et dans tout autre document pertinent. Certains membres du Comité ont souhaité que la formulation relative aux clauses linguistiques soit plus claire et que l'énoncé de politique soit plus ferme.

L'honorable Allan Rock, ministre de la Santé, a comparu devant le Comité, le 4 avril 2000, afin de présenter les progrès réalisés par son ministère dans la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le ministre a signalé que l'accès aux services de santé est l'une des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire mais il a tenu à rappeler que les questions de santé sont une responsabilité partagée et que la compétence en matière d'organisation et de prestation des soins de santé incombe aux provinces et aux territoires. Il a fait valoir que Santé

Canada doit trouver des manières nouvelles d'influencer ses partenaires provinciaux et territoriaux et de les encourager à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le ministre de la Santé a affirmé que Santé Canada avait amélioré sa manière de répondre aux besoins des communautés afin de contribuer à leur développement et à leur épanouissement. Pour illustrer ses propos, le ministre a expliqué que grâce au Fonds pour la santé de la population, Santé Canada a pu financer plusieurs projets à l'appui de la communauté anglophone minoritaire du Québec. Il a précisé que ces projets avaient été financés par son ministère en partenariat avec Patrimoine canadien et Justice Canada. Il a aussi signalé que le Fonds pour la santé de la population a permis d'accorder un appui financier à l'Alliance des radios communautaires du Canada pour la diffusion de renseignements sur les soins de santé des enfants et des adolescents, à l'intention des francophones et des Acadiens.

Le ministre a fait état de la création, en mai 1999, du Bureau de la coordination nationale des communautés minoritaires de langue officielle, qui assure le lien entre un réseau de coordonnateurs composé de représentants du niveau national, des régions et des directions générales. Il a expliqué que ces coordonnateurs sont les premiers points de contact avec les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a aussi mentionné la nomination d'un champion pour les questions reliées aux langues officielles qui s'assure notamment que ses collègues du comité exécutif de gestion tiennent compte de l'incidence de leurs programmes et de leurs politiques sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le ministre a déclaré que Santé Canada a réalisé des progrès importants afin de satisfaire à ses responsabilités découlant de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* mais il a reconnu qu'il fallait faire encore plus. C'est dans cet esprit qu'il a annoncé la création d'un comité consultatif sur les communautés minoritaires de langue officielle constitué de représentants des communautés francophones, de Santé Canada et de Patrimoine canadien ainsi que des provinces. Il a signalé que Santé Canada examinait la possibilité de mettre sur pied un comité semblable pour la minorité anglophone du Québec. Il a terminé sa présentation en réitérant l'engagement de Santé Canada à respecter ses obligations en vertu de l'article 41 et a indiqué qu'il considérait cet engagement de la plus haute importance et que les actions de son ministère devaient refléter cet engagement.

La Commissaire aux langues officielles s'est présentée devant le Comité pour la seconde fois le 11 avril 2000. Elle a noté avec satisfaction que le gouvernement fédéral avait donné une réponse favorable à l'étude intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet* publiée par le Commissariat aux langues officielles en août 1999. Elle a décrit brièvement les études en cours au Commissariat et a rappelé quelques-unes de ses interventions ciblées. Plaidant pour un leadership accru, elle a déploré que le gouvernement fédéral n'ait pas formellement répondu aux recommandations du rapport

Fontaine sur l'impact des transformations gouvernementales sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Elle a soutenu que le français n'est souvent pas respecté comme langue de travail dans les ministères et organismes centraux, notamment ceux à vocation économique, à Ottawa. Elle a aussi regretté le fait que la capitale du pays n'a toujours pas un statut officiel de ville bilingue.

La Commissaire a annoncé une consultation pancanadienne afin de favoriser une réflexion sur les changements à apporter aux façons de faire du Commissariat et établir des partenariats dans un contexte de responsabilité partagée. Elle a terminé son exposé en proposant quelques défis à relever afin de favoriser un engagement renouvelé du gouvernement canadien en matière de langues officielles, soit offrir un meilleur service dans les deux langues officielles, notamment en tirant profit des nouvelles technologies de l'information et des communications; assurer l'équité en matière de langue de travail et contribuer au renforcement des communautés de langues officielles en situation minoritaire par la pleine mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* fondée sur une prise en compte renouvelée des besoins de ces communautés.

Le 2 mai 2000, le Comité a entendu le témoignage du sénateur Jean-Maurice Simard invité à présenter l'étude intitulée *De la coupe aux lèvres : un coup de cœur se fait attendre* déposée au Sénat le 17 novembre 1999. Dans sa déclaration d'ouverture, le sénateur Simard a expliqué que sa démarche avait débuté le 17 juin 1998, alors qu'il déposait une motion d'interpellation devant le Sénat afin de saisir ses collègues de l'érosion des assises de la dualité linguistique qui le préoccupait et les inviter à débattre de ces questions d'intérêt national. Il a rappelé qu'à cette occasion, il avait annoncé son intention d'entreprendre une étude approfondie de ces questions et de procéder à des consultations dans l'ensemble du pays en vue de déterminer ce qu'il fallait faire pour remédier à la situation. Il s'est déclaré plus que jamais convaincu que le sort des communautés minoritaires de langue officielle du Canada et le sort de la Fédération canadienne elle-même sont profondément liés l'un à l'autre et que l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes constitue une responsabilité fondamentale du Canada, de l'État et de la société civile.

Le sénateur Simard a proposé quelques recommandations au Comité. La première portait sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité garantis depuis 1982 par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il a notamment déploré le fait que près de la moitié des enfants ayant droit à l'école française au Canada étudie dans le réseau des écoles anglaises et a fait valoir qu'il n'y avait pratiquement aucun progrès à ce chapitre. Il a rappelé qu'il y a 10 ans déjà, la Cour suprême statuait, dans l'arrêt *Mahé*, que « l'article 23 est la clé de voûte de l'engagement du Canada envers le bilinguisme ». Il a affirmé qu'il serait temps, 18 ans après l'entrée en vigueur de ces droits constitutionnels, que le gouvernement du Canada se donne un plan de mise en œuvre de ces droits capable de réaliser le but de l'article 23 avant que la Charte ne fête son 25^{e} anniversaire.

La seconde recommandation proposée par le sénateur Simard portait sur l'immigration. Il a expliqué que si l'immigration à l'extérieur du Québec profitait aux francophones autant qu'aux anglophones, proportionnellement à leur poids démographique respectif, cela permettrait d'enrayer les effets qu'entraîne l'anglicisation sur le nombre de francophones au pays. Il a soutenu que la discrimination systémique qui prévaut à l'heure actuelle en ce qui concerne la promotion, l'accueil et l'intégration des immigrants mine la vitalité démographique des communautés francophones et acadiennes et doit être corrigée de toute urgence.

Le sénateur Simard a suggéré une troisième recommandation qui portait sur le régime d'application de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il a signalé que le Commissaire aux langues officielles qualifiait ce régime d'application « d'inapproprié » dans les toutes premières pages de son dernier Rapport annuel. Il a reconnu qu'il y avait eu quelques améliorations depuis mais a fait valoir qu'elles ne suffisent pas pour renverser le verdict.

Le sénateur Simard a conclu sa déclaration en signalant qu'un vent nouveau plus respectueux de la règle du droit semblait souffler sur la dualité linguistique canadienne. Il s'est réjoui du sens du leadership qu'il percevait dans les actions du Comité des sous-ministres sur les langues officielles. Il a aussi noté avec satisfaction la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commissaire aux langues officielles concernant le français sur Internet et le projet de loi concernant la transformation du transport aérien.

MM. Pierre LeBlanc, conseiller en gestion, qui a collaboré au rapport Simard et Jean Poirier, président de l'ACFO de Prescott-Russell ont répondu aux questions des membres du Comité. Les échanges de vues ont notamment porté sur le pour et le contre des recommandations proposant la nomination d'un ministre d'État au développement des communautés de langue officielle et la création au sein du Bureau du Conseil privé d'un Secrétariat au développement des communautés francophones et acadiennes. Ils ont aussi fait valoir qu'il est difficile de faire du développement communautaire avec une formule de financement par projets.

Le 9 mai 2000, Françoise Bertrand, présidente du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a témoigné devant le Comité. Elle a passé en revue quelques initiatives du Conseil sur le plan des grandes politiques mises de l'avant dans le secteur de la radiodiffusion et plus particulièrement en ce qu'elles affectent la diversité culturelle et linguistique du Canada. Elle a rappelé que lors du renouvellement des licences de la Société Radio-Canada, le CRTC était particulièrement désireux de s'assurer que la télévision de la SRC présente une programmation qui soit le reflet des communautés, des régions et du Canada. Ainsi, elle a précisé que le Conseil s'attend à ce que la SRC consacre une somme de 7 millions de dollars, sur toute la période de la licence, à la production régionale indépendante pour diffusion en réseau.

La présidente du CRTC a rappelé que le Conseil avait amorcé, dès mai 1998 à l'interne, l'étude et l'analyse des questions reliées aux services de la radiodiffusion de langue française aux communautés francophones en situation minoritaire et que cette étape avait été complétée en mai 1999, alors que le Conseil avait lancé un avis public sollicitant les commentaires du public canadien. Elle a signalé que le 10 mars 2000, le CRTC a diffusé un avis public par lequel il lançait un appel d'observations sur un projet de politique dont le but était de tirer parti de la technologie numérique pour offrir plus de services de télévision spécialisés dans la langue officielle de la minorité. Elle a précisé que ce projet de politique définissait comme marché bilingue un marché où le nombre de personnes qui connaissent la langue officielle de la minorité est d'au moins 5 000 ou 10 p. 100 de la population totale du marché. Elle a jouté que lorsque le Conseil a reçu le décret du gouvernement lui demandant de consulter le public et de faire rapport sur la disponibilité et la qualité des services de radiodiffusion de langue française dans les communautés francophones en situation minoritaire du Canada, le Conseil a décidé de suspendre le processus entamé en 1998 afin de l'enrichir avec les nouvelles questions soulevées dans le décret. Elle a annoncé que le CRTC tiendra, à cet effet, des consultations régionales en septembre et une audience publique en octobre.

En réponse à la suggestion d'un membre du Comité, Mme Bertrand a indiqué qu'il serait possible de proposer, dans l'avis public qui sera diffusé en vue des consultations régionales et de l'audience de l'automne, qu'Ottawa en tant que capitale nationale constitue un cas particulier qui mérite d'être considéré comme tel. Certains membres du Comité ont voulu savoir comment le CRTC s'assurera que la SRC s'acquitte des engagements pris à l'audience pour le renouvellement de ses licences en ce qui concerne la présence des communautés francophones en situation minoritaire notamment à la télévision de langue française jugée trop centrée sur Montréal. Il leur fut précisé que le rapport annuel soumis au CRTC permet de découvrir un manquement aux conditions ou aux engagements d'un titulaire de licence et que, dans une telle éventualité, le CRTC informera celui-ci qu'il convient de rectifier le tir.

Interrogée sur la possibilité que le CRTC prépare volontairement un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* comme le font les institutions fédérales désignées, la secrétaire générale du CRTC, Mme Ursula Menke, a déclaré que cela soulevait certaines questions parce que la *Loi sur la radiodiffusion* énonce plusieurs objectifs à l'intention du CRTC, alors que la *Loi sur les langues officielles* a un seul objectif principal. Mme Bertrand a signalé que le CRTC pourrait faire rapport de sa mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans son rapport annuel.

Le 16 mai 2000, le Comité a entendu les témoignages des représentants de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne (ci-après appelé le Comité national). M. A. Bill Ferguson a présenté un exposé en tant que cadre exécutif et champion des langues officielles responsable de la mise en œuvre de la Partie

VII de la *Loi sur les langues officielles* à DRHC et en tant que coprésident de la partie fédérale du Comité national. Il a d'abord présenté le cadre de mise en œuvre dont s'est doté DRHC pour assumer ses engagements et ses responsabilités envers le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a rappelé que la mission de DRHC consiste à permettre aux Canadiens et Canadiennes de participer pleinement au marché du travail et à la société. Il a précisé qu'en tant que champion désigné pour la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, il s'emploie à rehausser la visibilité des langues officielles auprès des cadres du Ministère afin que la prise en compte des communautés devienne un réflexe naturel et une partie intégrante de la culture organisationnelle du Ministère. Il a signalé que la création du Secrétariat des communautés minoritaires de langue officielle constitue un soutien privilégié à ces communautés de même que l'appui apporté par le vaste réseau de coordonnateurs nationaux et régionaux du Ministère.

M. Ferguson a décrit les quatre domaines du plan d'action 1998-2000 du Ministère soit : 1) faire comprendre l'importance de la Partie VII à l'ensemble du personnel de manière à ce que les dispositions de l'article 41 fasse partie intégrante de la culture interne; 2) obtenir l'information concernant les besoins des diverses communautés de langue officielle en situation minoritaire; 3) informer les communautés des produits et services qu'offre le Ministère; et 4) assurer une étroite coordination entre les régions et les divers secteurs de l'administration centrale. Il a poursuivi en donnant quelques exemples des réalisations de DRHC durant l'exercice financier 1999-2000 dont, par exemple, le fait que des jeunes travailleurs du Cap-Breton ont pu poursuivre des études en technologie et aquiculture au campus Petit-de-Grat du Collège de l'Acadie. Il a insisté sur l'approche innovatrice adoptée par DRHC qui préconise un fonctionnement qui permet aux communautés de déterminer leurs véritables besoins et de s'impliquer dans les mesures les plus susceptibles de répondre aux attentes particulières de leur milieu.

Au titre des réalisations dont il est particulièrement fier, M. Ferguson a cité la création en 1997 du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et celle en 1998 du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone du Québec. Il a aussi rappelé l'annonce par l'honorable Pierre Pettigrew, le 12 juin 1999, de la création d'un fonds d'appui de 21 millions de dollars réparti sur trois ans dédié à la mise en œuvre des plans stratégiques des deux comités nationaux.

M. Ferguson a consacré la dernière partie de son exposé au Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne. Il a fait remarquer que c'est la première fois que des représentants des communautés en situation minoritaire et des représentants des ministères et organismes à vocation économique élaborent ensemble un plan stratégique pour le développement de la francophonie canadienne. Il a retracé les origines du Comité national, notamment la création d'un comité paritaire en 1997 et la signature, l'année suivante, par neuf organismes fédéraux siégeant à ce comité du protocole d'entente liant le gouvernement

du Canada et les communautés francophones et acadiennes. Il a fait remarquer que le Comité national est formé d'un nombre égal de représentants des communautés francophones en situation minoritaire et des neuf organismes fédéraux dont DRHC est le chef de file. Du côté communautaire, il signale qu'il y a trois représentants de l'Ouest, trois du Centre et trois de l'Est et que ceux-ci représentent leur région et non leur province.

M. Raymond Poirier, coprésident, partie communautaire, a poursuivi l'exposé en expliquant que la mission de la partie communautaire est de voir au développement économique et des ressources humaines des communautés, alors que celle de la partie gouvernementale est de reconnaître la communauté francophone comme une clientèle cible et lui donner accès aux programmes des organismes à vocation économique et de développement des ressources humaines. Il a précisé que la vision conjointe du Comité national est de positionner de façon stratégique les communautés francophones et acadiennes dans les secteurs de développement économique et de l'employabilité. Il a passé en revue les cinq priorités stratégiques du Comité national qui sont : 1) gérer le protocole d'entente nationale; 2) établir un cadre national de développement économique et d'employabilité; 3) signer des protocoles d'entente dans toutes les provinces où le français est la langue de la minorité et, si possible, y inclure les gouvernements provinciaux, ce qui est déjà réalisé dans certaines provinces; 4) élaborer des stratégies pour inscrire les communautés francophones en situation minoritaire dans les tendances économiques nationales et internationales; et 5) faire la promotion des orientations stratégiques du Comité national.

M. Poirier a expliqué que le Comité national est en voie d'établir un Regroupement de développement économique et d'employabilité (RDEE) dans chacune des provinces et territoires à qui on demande d'identifier un groupe dans le secteur économique qui agira comme organisme délégué auprès du Comité national. Il a signalé que le Comité national a identifié quatre secteurs stratégiques, soit le tourisme, l'économie du savoir, le développement rural, et l'intégration de la jeunesse au développement économique, et a mis sur pied quatre tables sectorielles. Il a tenu à faire part de sa satisfaction concernant l'appui considérable que Diversification de l'économie de l'Ouest accorde aux communautés francophones en situation minoritaire et a signalé le changement de culture qui s'est opéré dans ce ministère sous le leadership de l'honorable Ronald Duhamel.

Le 30 mai 2000, l'honorable Ronald J. Duhamel, Secrétaire d'État, (Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO)) (Francophonie) a comparu pour exposer les réalisations de DEO en vue de mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il a expliqué que la formule instituée à cet effet a d'abord exigé de franchir trois étapes principales, soit entamer un réel dialogue avec les communautés francophones de l'Ouest; cerner conjointement avec les intervenants communautaires les besoins principaux en matière de développement économique; et adopter une orientation stratégique visant à doter les communautés francophones de l'Ouest des outils et des

mécanismes qui leur permettront de prendre en main, elles-mêmes, leur développement économique.

M. Duhamel a déclaré que la stratégie adoptée à DEO est supportée par les quatre piliers suivants : la présence d'un organisme francophone de développement économique dans chacune des provinces de l'Ouest, l'accès à du financement, le développement du secteur touristique et le développement de l'entrepreneuriat. Il a expliqué que DEO a travaillé de concert avec les communautés francophones de l'Ouest pour mettre sur pied un organisme de développement économique dans chacune des quatre provinces de l'Ouest. De plus, DEO fournit à ces quatre organismes un appui financier pour leur fonctionnement, une somme qui totalisera quelque 2,5 millions de dollars sur une période de trois ans se terminant le 31 mars 2001. Pour ce qui est de l'accès au financement, DEO s'est engagé à créer dans chaque province de l'Ouest un fonds de micro-prêts à l'intention des gens d'affaires francophones. Il a précisé que l'investissement de DEO est de l'ordre de 400 000 à 500 000 dollars par province, sous forme de réserves pour pertes sur prêts. Il a indiqué que l'effet levier de ce type d'investissement était susceptible de générer jusqu'à 2 millions de dollars par province.

M. Duhamel a poursuivi en décrivant le troisième pilier de la stratégie de DEO, soit le développement du secteur touristique. Il a rappelé que, l'an dernier, DEO a approuvé une contribution de 558 000 dollars échelonnée sur trois ans pour la création et le fonctionnement du Conseil touristique francophone de l'Ouest, un partenariat regroupant les quatre organismes francophones de développement économique qui travaille au développement de corridors touristiques dans les collectivités francophones de l'Ouest canadien. En ce qui concerne la mise en valeur de l'entrepreneuriat, le ministre a signalé que DEO a appuyé nombre de projets et d'événements liés à la promotion de l'entrepreneuriat.

M. Duhamel a indiqué que le ministère est en train de revoir sa stratégie afin de mieux l'intégrer à sa programmation continue. Ainsi, l'approche de DEO touchant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sera intégrée au plan pluriannuel ministériel, ce qui permettra aux communautés de l'Ouest de se développer tant du point de vue communautaire qu'économique. En guise de conclusion, M. Duhamel s'est dit convaincu que DEO rejoint les objectifs de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Le Comité a ensuite entendu le témoignage de M. André Gladu, sous-ministre de Développement économique Canada (DEC) qui a exposé le rôle qui revient à cet organisme au chapitre de l'essor économique de la minorité anglophone du Québec. Il a souligné que DEC a adopté, en mars 1999, une déclaration de principe visant à faire reconnaître les engagements de l'Agence en matière d'application de la Partie VII de la *Loi*. Il a précisé que par cette déclaration, DEC s'engage à élaborer un plan d'action annuel intégré. Il prend également l'engagement de mettre en œuvre des actions spécifiques dans les grandes régions désignées tel l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais,

le Grand Montréal, l'Estrie, la Gaspésie et la Côte-Nord. Enfin, il se propose d'établir une meilleure communication entre les groupes porte-parole de la communauté anglophone et les bureaux d'affaires de DEC.

M. Gladu a passé en revue certaines initiatives mises de l'avant en application du plan d'action de l'Agence pour l'exercice 1999-2000. Il a signalé que pour chacune des trois dernières années, DEC a organisé, dans diverses régions, des conférences/foires-info qui ont suscité une présence importante de participants de langue anglaise. Ces derniers ont ainsi pu se familiariser avec l'ensemble des programmes et services du gouvernement du Canada offerts aux entrepreneurs actuels et futurs.

M. Gladu a décrit quelques initiatives réalisées par DEC dans diverses régions du Québec dont une tournée d'information réalisée en Basse Côte-Nord, une région durement touchée par la crise du poisson de fond; un appui financier aux activités des Services d'emploi pour la jeunesse et de « Jobs in Focus » dédiées à stimuler l'entrepreneurship et à faciliter l'accès des jeunes anglophones au marché du travail dans la région métropolitaine de Montréal et dans les Cantons de l'Est respectivement; et une collaboration avec le Comité d'action sociale anglophone (CASA) au développement et à la promotion du Village loyaliste de la Baie-de-Casapédia en Gaspésie.

M. Gladu a indiqué que DEC procédera à une évaluation continue des mesures mises en œuvre de façon à connaître la valeur de l'apport de l'Agence au développement économique des communautés anglophones du Québec. En terminant, il a déclaré que DEC a l'intention d'examiner de façon très précise un rapport déposé la semaine dernière par les associations anglophones qui, en partenariat avec DRHC, ont fait une évaluation de l'ensemble des besoins des communautés anglophones du Québec.

M. Paul J. LeBlanc, vice-président, Politiques et programmes, Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a expliqué que le mandat de l'APECA est de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et la création d'emplois dans cette région et que, pour ce faire, l'Agence cherche à appuyer et à soutenir les nouvelles possibilités de développement économique au Canada atlantique en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). Il a précisé que dans le domaine économique, l'APECA est chargée de défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations du Canada atlantique dans l'élaboration des politiques, la conception des programmes et la sélection des projets du gouvernement fédéral. Il a affirmé que dans ce rôle, l'APECA continue d'apporter une attention particulière aux communautés acadiennes et francophones.

M. LeBlanc a fait état de diverses initiatives prises par l'APECA en vue de mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il a rappelé que l'Agence a forgé des partenariats avec des organismes tels que l'Institut canadien de recherche sur le

développement régional, à l'Université de Moncton, pour entreprendre des études en développement de politiques des communautés francophones dans divers secteurs comme la foresterie, la pêche, le tourisme et la biotechnologie. Il a aussi noté que lors du Sommet de la Francophonie, l'APECA a joué un rôle important de coordination, de soutien et de promotion des activités en marge du Sommet auxquelles les entreprises acadiennes et francophones de la région ont participé en grand nombre.

M. LeBlanc a aussi mentionné la participation continue de l'APECA au Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne. Il a précisé que l'Agence allait bientôt rencontrer les représentants des Regroupements de développement économique et d'employabilité (RDEE) de l'Atlantique en vue de s'informer de leurs priorités et de mieux comprendre leurs besoins. Il a aussi signalé que l'Agence a investi dans des projets touristiques acadiens et francophones, notamment le développement du Village historique de Pubnico et du Parc historique national de Grand-Pré en Nouvelle-Écosse, ainsi que celui du Village historique acadien au Nouveau-Brunswick.

M. LeBlanc a rappelé que l'APECA cherche à renforcer la capacité novatrice et technologique de l'Atlantique et que, pour ce faire, elle travaille en partenariat avec plusieurs organismes dont le Parc scientifique de l'Université de Moncton et les collèges communautaires. Il a aussi fait état de l'appui de l'APECA à l'organisation d'une conférence atlantique et d'une conférence internationale francophone axées sur l'utilisation des technologies de l'information. Au chapitre de l'entrepreneurship et de l'acquisition de compétences, l'APECA a travaillé avec la Fondation d'éducation des provinces atlantiques depuis 1993 à instaurer des notions d'entrepreneurship et des valeurs entrepreneuriales dans toutes les écoles de l'Atlantique. L'Agence a joué un rôle clé dans le développement d'une série télévisée de langue française *Temps d'affaires* qui fait la promotion de l'entrepreneurship, une série diffusée sur les ondes nationales et internationales.

M. LeBlanc a expliqué que dans le cadre de son programme de Développement économique des collectivités, l'APECA a le mandat d'aider les collectivités à développer leur capacité d'élaborer des plans stratégiques et à réaliser leur vision d'une activité économique autonome et durable. L'Agence collabore avec les corporations locales de développement économique (CLDE) en soutenant les services consultatifs et financiers que ces CLDE fournissent aux PME des localités rurales. L'APECA s'assure que les PME francophones en milieu rural reçoivent les services des CLDE.

En matière d'accès aux capitaux d'investissement et à l'information, M. LeBlanc a mentionné le Programme de développement des entreprises qui vise l'établissement et la modernisation des PME. Il a expliqué que le réseau de points de service de l'APECA partout en région et en particulier celui des centres de services aux entreprises du Canada permet un accès direct des PME aux agents de l'APECA pour faciliter le développement et la mise en œuvre de leurs projets.

M. LeBlanc a affirmé que l'APECA a l'intention de poursuivre son leadership en matière de développement économique auprès de la communauté francophone de l'Atlantique dans le cadre de son *Plan d'action 2000-2002*. Il a donné l'assurance que l'APECA poursuivra ses efforts de partenariat, de collaboration et de réseautage afin de maximiser le potentiel de développement économique de la communauté francophone et acadienne de la région.

Mme Brigitte Hohn, directrice exécutive d'Industrie Canada, région de l'Ontario, a commencé son exposé en expliquant qu'étant donné qu'il n'y a pas d'agence régionale pour le Sud de l'Ontario, c'est le Bureau régional de l'Ontario d'Industrie Canada qui met en œuvre plusieurs activités qui relèveraient normalement du mandat d'une agence régionale. Elle a signalé que l'année dernière, le Bureau régional a décidé de faire une étude indépendante pour évaluer ses services aux entreprises francophones du Sud de l'Ontario principalement dans les quatre domaines suivants : le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario; l'accès à l'information sur l'exportation; le Programme d'accès communautaire; et le Programme de développement des collectivités. Elle a précisé que les huit groupes témoins consultés ont émis plusieurs recommandations dans le but d'améliorer les services offerts aux francophones. Le Bureau régional a par la suite élaboré un plan d'activités qui est présentement mis en œuvre.

Mme Hohn a fait état des deux résultats principaux du plan d'activités, soit une attention accrue à l'information destinée aux francophones et un accroissement de la clientèle francophone grâce à des partenariats améliorés surtout avec la Chambre économique de l'Ontario et le Comité paritaire. Elle a expliqué que la collaboration avec la Chambre économique de l'Ontario permet au Bureau régional d'établir des liens importants avec les chambres de commerce, les associations de gens d'affaires et les collèges francophones. Ainsi elle a signalé que grâce à ce partenariat une foire-info entièrement francophone organisée à Casselman l'année dernière a attiré quelque 300 participants. Elle a aussi rappelé les mesures prises par le Centre de commerce international pour étendre ses services de consultation en français.

Mme Hohn a rappelé qu'Industrie Canada s'est engagé à faire du Canada le pays le plus branché au monde. Elle a expliqué que le Programme d'accès communautaire (PAC) fournit un accès à Internet dans les collectivités rurales et urbaines dont 86 sont des sites d'accès communautaires francophones ruraux. Elle a fait état des démarches entreprises pour rejoindre les groupes francophones des régions urbaines et les conseils scolaires francophones afin de les inviter à présenter une demande dans le cadre du PAC. Elle a ajouté qu'au cours de la dernière année, les écoles et les bibliothèques francophones ont reçu 260 ordinateurs et 35 imprimantes dans le cadre du Programme des ordinateurs pour les écoles. Elle a conclu son exposé en affirmant que l'Année de la francophonie canadienne a été l'occasion pour Industrie Canada de renouveler ses engagements à long terme visant les services aux clients francophones.

Mme Louise Paquette, directrice générale, FedNor, a situé le contexte dans lequel FedNor œuvre au développement économique du Nord de l'Ontario. Elle a signalé que FedNor dessert plusieurs communautés de langue minoritaire surtout dans le nord-est où 26 p. 100 de la population est francophone. Elle a aussi précisé que le Nord de l'Ontario représente 88 p. 100 de la superficie de l'Ontario mais compte seulement 8,2 p. 100 de la population provinciale.

Mme Paquette a affirmé que le succès de FedNor est le résultat de partenariats qui ont pour but d'améliorer l'accès des petites entreprises aux capitaux, à l'information et aux marchés. Parmi les partenaires principaux de FedNor, elle a qualifié les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) de partenaires clés de FedNor, ce réseau constituant un outil essentiel à la livraison des programmes de cet organisme. Elle a déclaré que FedNor encourage les SADC à travers la province à desservir la population minoritaire lorsque la région est désignée bilingue ou lorsque la population justifie l'offre de services dans les deux langues officielles. Elle a noté qu'un groupe de travail sur les services en langues officielles a été mis sur pied cette année pour se pencher sur la prestation de services justes et équitables en Ontario. Ce groupe, constitué de représentants des SADC et de FedNor/Industrie Canada, préparera un recueil des services actuels, des ressources disponibles et proposera des améliorations et des stratégies d'évaluation des services.

Mme Paquette a indiqué que FedNor travaille en étroite collaboration avec les gens de la région et les municipalités afin de mettre en œuvre des initiatives à long terme de développement économique communautaire. Elle a signalé que du côté des institutions financières, un des partenaires indispensables de FedNor est le réseau des caisses populaires. En 1999, FedNor a signé une entente avec le Mouvement des caisses afin d'améliorer l'accès aux capitaux et de promouvoir le développement de PME francophones grâce à la mise en place d'un fonds de réserve en cas de perte sur prêt. Mme Paquette a aussi fait état de diverses collaborations établies par FedNor avec le Collège Boréal pour la mise en valeur de l'entrepreunariat francophone dans le Nord. Elle a aussi rappelé bon nombre d'initiatives prises en vue d'assurer l'intégration de la jeunesse du Nord dans le développement économique, notamment l'Initiative jeunes stagiaires de FedNor dont 25 p. 100 des participants sont d'origine francophone.

Mme Paquette a aussi rappelé les partenariats de FedNor avec les associations communautaires et sectorielles de la minorité francophone. Ainsi, elle a signalé que dans le cadre de l'Année de la francophonie canadienne, FedNor a organisé des consultations stratégiques dans cinq régions du Nord de l'Ontario. Elle a fait valoir que ces consultations ont été la première étape d'une planification stratégique communautaire de la collectivité, par la collectivité et pour la collectivité, ce qui devrait permettre à FedNor de mieux cibler ses programmes.

PARTIE TROIS : OBSERVATIONS

Le Comité souhaite soumettre quelques observations découlant des témoignages qu'il a entendus sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il constate que les mesures adoptées récemment en faveur du développement et de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire témoignent de l'affirmation renouvelée de la volonté du gouvernement du Canada de donner suite à son engagement énoncé à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il juge utile de rappeler quelques-unes des mesures qui contribuent à la relance de l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et de les commenter brièvement.

Le budget pour l'exercice financier 1999-2000 a octroyé un financement supplémentaire de 70 millions de dollars par année durant cinq ans aux programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Depuis cette annonce, Patrimoine canadien a renouvelé toutes les ententes Canada-communautés, et cela, avec des augmentations considérables des budgets octroyés. De même, l'initiative de partenariat interministériel dotée d'un budget de 5,5 millions de dollars par année pour cinq ans lancée durant l'exercice financier en cours constitue un excellent mécanisme pour réaliser des interventions stratégiques. Enfin, le protocole d'entente signé par la ministre du Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) et les ententes bilatérales signées avec les provinces et les territoires, comportent, pour la première fois, l'obligation de soumettre des plans d'action aux autorités fédérales pour se prévaloir des fonds octroyés pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Le Comité note que cette exigence donne suite aux revendications des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Comité a lu avec intérêt le document intitulé *Le vent dans les voiles* déposé à l'occasion de la comparution de la présidente du Conseil du Trésor. Il estime que les réalisations de l'appareil gouvernemental qui y sont décrites témoignent, elles aussi, de la relance de l'appui au programme des langues officielles. Il prend note des quatre avenues d'action qui regroupent les recommandations des rapports Fontaine et Savoie. Il entend suivre la mise en œuvre de ces avenues d'action dans les mois à venir et proposera, s'il y a lieu, des recommandations à cet effet.

Le Comité prend note de l'élargissement du mandat du Comité des sous-ministres responsables des langues officielles, qui est un lieu de convergence du leadership intégré. Le mandat élargi prévoit, entre autres, que ce comité adopte annuellement des priorités intégrées accompagnées d'un plan de mise en œuvre et dégage des objectifs stratégiques en matière de bilinguisme institutionnel, de promotion de la dualité linguistique, et de développement des communautés, qui doivent guider l'ensemble des

institutions fédérales. Le Comité rappelle que l'une des priorités du Comité des sous-ministres pour l'exercice financier 2000-2001 est d'augmenter le contenu français sur Internet et signale que le budget fédéral pour l'exercice financier en cours a octroyé 20 millions de dollars pour augmenter le contenu canadien sur Internet dont 50 p. 100 ont été réservé au contenu français.

En général, le Comité accueille avec satisfaction la création d'un poste de coordonnateur du Programme des langues officielles au Bureau du Conseil privé et estime que ce nouveau poste renforcera le leadership intégré, répondant ainsi aux recommandations de nombreux observateurs du dossier des langues officielles. En effet, le Coordonnateur agit à titre de conseiller auprès du premier ministre, du Cabinet et de l'ensemble du Bureau du Conseil privé. Il assure aussi une animation au sein du Conseil privé afin d'optimiser l'impact des initiatives gouvernementales liées aux objectifs du programme et assure la liaison entre le Bureau du Conseil privé et les institutions clés responsables du programme. Le Comité juge l'implication plus étroite du Conseil privé dans le dossier des langues officielles comme un signe évident de la volonté politique du gouvernement de mettre les langues officielles au cœur de ses préoccupations.

Le Comité souhaite souligner le travail accompli par le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et l'appui soutenu que lui accorde le ministère du Développement des ressources humaines. Le véritable partenariat qui s'est établi entre la partie fédérale et la partie communautaire de ce comité paritaire en font un modèle à imiter dans d'autres secteurs d'activité. Le Comité estime que la réussite de la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* à Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) mérite une mention spéciale. Les résultats remarquables obtenus par DEO sont attribuables à un leadership qui a su inspirer un changement de culture au sein du ministère et susciter l'intégration des besoins particuliers des communautés francophones en situation minoritaire dans l'ensemble des programmes du ministère.

Le Comité note que le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et Diversification de l'économie de l'Ouest ont démontré clairement que la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* n'est pas une tâche insurmontable. Il invite l'ensemble des institutions fédérales à s'inspirer de ces deux exemples et à renouveler leur engagement à l'appui du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

De nombreux témoins ont réclamé une meilleure implication du gouvernement dans le dossier des langues officielles. Dans l'ensemble, les membres du Comité partagent cet avis. Ils invitent le gouvernement fédéral à assumer pleinement les responsabilités en matière linguistique qui lui incombent en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles*.

CONCLUSION

Depuis l'amorce de son étude sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le Comité souhaite se rendre consulter sur place les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En projetant la tenue d'audiences publiques dans les cinq régions du pays, le Comité poursuit un double objectif, soit vérifier si la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* répond aux besoins particuliers des communautés de langue officielle en situation minoritaire et contribue à la réalisation de l'engagement du gouvernement à favoriser leur épanouissement; et permettre aux membres du Comité de mieux connaître l'environnement culturel, social et économique dans lequel vivent les communautés de langue officielle en situation minoritaire et, conséquemment, de mieux apprécier l'importance de la mise en œuvre de la Partie VII pour ces communautés.

Le Comité regrette qu'il n'ait pas été possible jusqu'à maintenant d'effectuer la tournée de consultations prévues auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire et se propose d'entendre les témoignages de leurs représentants à la reprise des travaux parlementaires à l'automne. Le Comité compte aussi inviter à témoigner quelques autres institutions désignées ainsi que le Comité national du développement des ressources humaines pour la communauté anglophone minoritaire du Québec. Ce travail accompli, le Comité sera en mesure de soumettre un rapport final au Parlement. Les membres du Comité sont déterminés à ce que l'étude en cours contribue de façon significative à aider le gouvernement à remplir son engagement à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à appuyer leur développement.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

Organismes et particuliers	Date	Réunion
1re SESSION	**36e LÉGISLATURE**	
Bureau du Commissaire aux langues officielles	1997/11/04	2
Victor Goldbloom, commissaire	1997/11/25	3
Conseil du Trésor	1997/12/09	4
Marcel Massé, président		
Gaston Guénette, secrétaire adjoint aux langues officielles, Direction générale des ressources humaines		
Statistique Canada	1998/02/17	5
Réjean Lachapelle, directeur de la démographie		
Bruce Petrie, stastisticien en chef adjoint		
Association olympique canadienne	1998/03/17	6
Bill Warren, président		
Patrimoine canadien	1998/03/18	7
Sheila Copps, ministre		
Consortium de formation sur la défense des droits humains de McGill et consortium de McGill pour l'efficacité et la planification sociale stratégique	1998/04/28	8
Tim Torczyner, directeur		
Université d'Ottawa		
Charles Castonguay, professeur titulaire		
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications	1998/05/05	9
Françoise Bertrand, présidente		
Jean-Pierre Blais, directeur exécutif, Radiodiffusion		
Anne-Marie Desroches, gestionnaire, Radiodiffusion de langue française, Planification de la radiodiffusion		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Patrimoine canadien	1998/05/12	10
Norman Moyer, sous-ministre adjoint		
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Jeff Parker, secrétaire adjoint par intérim		
Bureau du Commissaire aux langues officielles	1998/05/25	11,12
Victor Goldbloom, commissaire		
Société Radio-Canada	1998/06/09	13
Yvan Asselin, directeur général de la programmation		
Renaud Gilbert, directeur exécutif		
David Knapp, directeur		
Patricia Pleszczynska, directrice		
Micheline Vaillancourt, directrice générale		
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	1998/11/03	15
Richard Barrette, directeur général		
Manon Henrie, agent de liaison		
Gino LeBlanc, président		
Association des juristes d'expression française de l'Ontario	1998/11/19	16
Nathalie Boutet, vice-présidente		
Tory Colvin, président		
Gérard Lévesque, directeur général		
À titre personnel	1998/12/03	17
Dyane Adam, directrice du Collège Glendon		
Association des townshippers	1998/12/08	18
Nancy Beattie, membre du comité exécutif et ancienne présidente		
Erin Mallory, directrice générale		
Gary Richards, président		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Groupe de travail sur les transformations gouvernementales et les langues officielles	1999/02/11	19
Linda Cardinal, membre		
Yvon Fontaine, président		
Commissariat aux langues officielles	1999/03/02	20
Victor Goldbloom, commissaire		
Patrimoine canadien	1999/03/03	21
Sheila Copps, ministre		
Hilaire Lemoine, directeur général		
Norman Moyer, sous-ministre adjoint		
Secrétariat du Conseil du Trésor	1999/03/09	22
Gaston Guénette, secrétaire adjoint aux langues officielles		
Alain Jolicoeur, dirigeant principal des ressources humaines		
Marcel Massé, président du Conseil du Trésor		
Barreau du Québec	1999/03/16	23
Carole Brosseau, avocate		
Jacques Fournier, bâtonnier		
Patrimoine canadien	1999/04/22	24
Hilaire Lemoine, directeur général		
Norman Moyer, sous-ministre adjoint		
Commissariat aux langues officielles	1999/05/11	25
Victor Goldbloom, commissaire		
Association canadienne-française de l'Ontario	1999/06/01	26
Adrien Cantin, directeur général		
Trèva Cousineau, présidente		
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	1999/06/01	26
Paul-André Baril, responsable du dossier interministériel		
Micheline Doiron, analyste, recherchiste et responsable des projets spéciaux		
Gino LeBlanc, président		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Comité de renouvellement de l'entente Canada-communauté (Ontario)	1999/06/03	27
Joseph André, représentant, secteur culturel		
Judith Charrette, représentante, secteur jeunesse		
Jean Comtois, président		
Trèva Cousineau, vice-présidente		
Éric Dubeau, représentant, secteur ethnoculturel		
La table féministe francophone de concertation provinciale		
Lynne Bouchard, membre		
Roda Muse, membre		
2e SESSION	**36e LÉGISLATURE**	
Commissariat aux langues officielles	1999/11/30	2
Dyane Adam, commissaire		
Secrétariat du Conseil du Trésor	1999/12/07	3
Charlotte Cloutier, directrice, Programme et liaison des langues officielles, Division des langues officielles		
Gaston Guénette, secrétaire adjoint aux langues officielles, Division des langues officielles		
Secrétariat du Conseil du Trésor	2000/02/15	4
Gaston Guénette, secrétaire adjoint aux langues officielles		
Marcel Nouvet, dirigeant principal des ressources humaines		
Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor du Canada		
Patrimoine canadien	2000/02/29	5
Sheila Copps, ministre		
Hilaire Lemoine, directeur général		
Norman Moyer, sous-ministre adjoint		
Secrétariat du Conseil du Trésor	2000/03/21	6
Gaston Guénette, secrétaire adjoint aux langues officielles, Division des langues officielles		
Marcel Nouvet, dirigeant principal des ressources humaines		
Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor du Canada		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Secrétariat du Conseil du Trésor	2000/03/28	7
Charlotte Cloutier, directrice, Programme et liaison des langues officielles, Division des langues officielles		
Denis Côté, directeur, Politique et produits		
Gaston Guénette, secrétaire adjoint aux langues officielles, Division des langues officielles		
Santé Canada	2000/04/04	8
Laurette Burch, directrice générale des affaires intergouvernementales		
Allan Rock, ministre		
Commissariat aux langues officielles	2000/04/11	9
Dyane Adam, commissaire		
Johane Tremblay, avocate générale et directrice des services juridiques		
Michel Robichaud, directeur général, Direction générale des Enquêtes		
Gérard Finn, directeur général, Direction générale des Politiques et des communications		
ACFO — Prescott— Russell	2000/05/02	10
Jean Poirier, président		
PRAXIS Conseillers en gestion		
Pierre Leblanc, président		
À titre personnel		
Jean-Maurice Simard, Sénateur		
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications	2000/05/09	11
Françoise Bertrand, présidente		
Jean-Pierre Blais, directeur exécutif, Radiodiffusion		
John Keogh, chef du contentieux		
Ursula Menke, secrétaire générale		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne	2000/05/16	12
Roger Lavoie, secrétaire général, partie communautaire		
Raymond Poirier, coprésident, partie communautaire, et représentant de la région de l'Ouest		
Développement des ressources humaines Canada		
Bill Ferguson, cadre exécutif responsable de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* à DRHC, et « Champion » désigné pour ce volet de la *Loi sur les langues officielles*		
Michelle Hamelin, directrice, Secrétariat, Communautés minoritaires de la langue officielle		
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2000/05/30	13
Pierre Bordeleau, directeur général		
André Gladu, sous-ministre		
Jocelyn Jacques, sous-ministre adjoint		
Agence de promotion économique du Canada atlantique		
Paul LeBlanc, vice-président		
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada		
Ronald J. Duhamel, Secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO)) (Francophonie)		
Marcel Préville, conseiller spécial de la sous-ministre		
Industrie Canada		
David Dallimore, directeur, Applications de l'autoroute de l'information (Planification, analyse et affaires publiques)		
Brigitte Hohn, directrice exécutive		
Louise Paquette, directrice générale		

ANNEXE B
LES INSTITUTIONS DÉSIGNÉES

SECTEUR CULTUREL

- Agence Parcs Canada
- Centre national des Arts
- Commission de la capitale nationale
- Conseil des Arts du Canada
- Office national du film du Canada
- Patrimoine canadien
- Société Radio-Canada
- Téléfilm Canada

SECTEUR ÉCONOMIQUE

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Banque de développement du Canada
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Industrie Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

- Centre canadien de gestion
- Condition féminine Canada
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Développement des ressources humaines Canada
- Santé Canada
- Société canadienne des postes

SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX

- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Agence canadienne de développement international
- Centre de recherches pour le développement international
- Citoyenneté et Immigration Canada

- Justice Canada
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Statistique Canada

ANNEXE C
RÉSOLUTION DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

EXTRAIT

Procès-verbaux

du

COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

LE MARDI 7 DÉCEMBRE 1999
(3)

ATTESTÉ

IL EST RÉSOLU, — Que le Comité mixte permanent des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes est d'avis que l'Assemblée législative de l'Ontario devrait établir par voie législative, que la ville d'Ottawa, capitale du Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais.

Les cogreffiers du Comité

LUC BÉGIN / MIRIAM BURKE

Comité mixte permanent des
langues officielles

Standing Joint Committee on
Official Languages

COMMUNIQUÉ

Le 8 décembre 1999
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

OTTAWA — Le Comité mixte permanent des langues officielles a adopté en comité le 7 décembre 1999 la résolution suivante:

IL EST RÉSOLU, — Que le Comité mixte permanent des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes est d'avis que l'Assemblée législative de l'Ontario devrait établir par voie législative, que la ville d'Ottawa, capitale du Canada a deux langues officielles, l'anglais et le français.

Le Comité reconnaît que les questions concernant les municipalités relèvent de la compétence des provinces, mais il estime que la ville d'Ottawa est un cas particulier. La capitale du Canada, selon le Comité, devrait refléter le caractère bilingue du Canada par l'usage de ses deux langues officielles, le français et l'anglais.

Pour de plus amples informations :

Luc Bégin
Cogreffier du Comité
Sénat
993-4874

ou

Miriam Burke
Cogreffière du Comité
Chambre des communes
947-6728

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

Ottawa, Ontario
8 décembre 1999

Le Très honorable Jean Chrétien, c.p., député
Premier ministre du Canada
309-S, l'édifice du Centre
Parlement du Canada
Ottawa, Ontario

K1A 0A6

Monsieur le Premier Ministre,

À sa séance du 7 décembre 1999, le Comité mixte permanent des langues officielles a adopté la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU, — Que le Comité mixte permanent des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes est d'avis que l'Assemblée législative de l'Ontario devrait établir par voie législative que la ville d'Ottawa, capitale du Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais.

Le Comité reconnaît que les questions concernant les municipalités relèvent de la compétence des provinces, mais il estime que la ville d'Ottawa est un cas particulier. La capitale du Canada, selon le Comité, devrait refléter le caractère bilingue du Canada par l'usage de ses deux langues officielles, le français et l'anglais.

Un extrait des Procès-verbaux pertinents *(réunion N° 3)* est déposé.

Le Comité a l'intention de déposer un rapport au Sénat et à la Chambre des communes pour informer les deux Chambres de sa résolution.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Les coprésidentes du Comité,

Rose-Marie Losier-Cool, sénateur

Raymonde Folco, députée
Co-Chair

c.c. L'Honorable Sheila Copps, c.p., députée
Ministre du Patrimoine Canada

Standing Joint Committee on
Official Languages

Comité mixte permanent des
langues officielles

TRADUCTION

Ottawa, Ontario
8 décembre 1999

L'honorable Michael D. Harris
Premier ministre et président du Conseil
Édifice législatif
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1A1

Monsieur le Premier Ministre,

À sa séance du 7 décembre 1999, le Comité mixte permanent des langues officielles a adopté la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU, — Que le Comité mixte permanent des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes est d'avis que l'Assemblée législative de l'Ontario devrait établir par voie législative que la ville d'Ottawa, capitale du Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais.

Le Comité reconnaît que les questions concernant les municipalités relèvent de la compétence des provinces, mais il estime que la ville d'Ottawa est un cas particulier. La capitale du Canada, selon le Comité, devrait refléter le caractère bilingue du Canada par l'usage de ses deux langues officielles, le français et l'anglais.

Un extrait des Procès-verbaux pertinents *(réunion N° 3)* est déposé.

Le Comité a l'intention de déposer un rapport au Sénat et à la Chambre des communes pour informer les deux Chambres de sa résolution.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Les coprésidentes du Comité,

Rose-Marie Losier-Cool, sénateur

Raymonde Folco, députée
Co-Chair

c.c. L'honorable Norman Sterling
Ministre des Affaires intergouvernementales

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 13 juin 2000
(*Séance n° 15*)

Le Comité mixte permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 40 dans la pièce 308, édifice de l'Ouest, sous la présidence de Raymonde Folco, (Chambre des communes) coprésidente.

Membres du Comité présents : Du Sénat : L'hon. Gérald A. Beaudoin, L'hon. Joan Fraser, L'hon. Louis J. Robichaud. *De la Chambre des communes* : Mauril Bélanger, Raymonde Folco, Yvon Godin, Grant Hill, Raymond Lavigne, Louis Plamondon.

Membres substituts présents : De la Chambre des communes : Fred Mifflin pour Bob Kilger.

Aussi présents: Du Sénat : Luc Bégin, cogreffier du Comité. *De la Bibliothèque du Parlement :* Françoise Coulombe, attachée de recherche.

Comparaît : De la Chambre des communes : L'honorable Gilbert Parent, Président de la Chambre des communes.

Témoin : De la Chambre des communes : Robert Marleau, Greffier de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(4)*b*) du Règlement, le Comité reprend l'étude des politiques et des programmes de langues officielles.

Les témoins répondent aux questions.

Conformément à son mandat que lui confère l'article 108(4)*b*) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'application de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

À 16 h 35, le Comité examine l'ébauche de son rapport provisoire à huis clos.

Sur motion de Grant Hill, il est convenu, — Que l'ébauche de rapport soit adoptée en tant que Troisième rapport du Comité.

Sur motion de Raymond Lavigne, il est convenu, — Que le titre du rapport soit « **Mise en oeuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, Rapport d'étape** ».

Sur motion de l'honorable Louis J. Robichaud, il est convenu, — Que les coprésidentes, l'attachée de recherche et les cogreffiers soient autorisés à apporter au rapport les changements d'ordre orthographique et stylistique jugés nécessaires, sans en altérer le fond.

Sur motion de l'honorable Gérald A. Beaudoin, il est convenu, — Que les coprésidentes présentent le Troisième rapport du Comité au Sénat et à la Chambre des communes.

Sur motion de Mauril Bélanger, il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires du rapport en anglais et en français.

À 17 h 00, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La cogreffière du Comité

Miriam Burke